

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO
Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie
Département ECONOMIE

MAITRISE Option « Macroéconomie et Modélisation »

Mémoire
pour l'obtention du
Diplôme de Maîtrises es-Sciences Economiques

***LE SYSTEME FINANCIER ET LES
MECANISMES DE LA MICROFINANCE A
MADAGASCAR***

Impétrante :
ANDRIANIRINAVALONA Mbolatiana Ephrem

Soutenu le : 07 Octobre 2010

Membre du Jury :

- Mr Mamisoa Fredy ANDRIAMALALA
Président

- Mr Bernard Victor RANDRIANARISOA
Encadreur

Année 2010

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à attribuer tous mes gratitudes à Dieu qui m'a donné la vie, la force et le courage et sans qui ce mémoire n'a pas pu voir le jour.

Je tiens ensuite à exprimer mes plus vifs remerciements :

- A Monsieur **RANOVONA Andriamaro**, Doyen de la Faculté DEGS Université d'Antananarivo ;
- A Monsieur **FANJAVA Refeno**, Chef de département de l'Economie,
- A tous les enseignants et personnels administratifs du département Economie ;
- A Monsieur **ANDRIAMALALA Mamisoa Fredy**, Président du jury ;
- Et plus particulièrement, à **Monsieur Bernard Victor RANDRIANARISOA**, Enseignant au département de l'Economie, qui m'a encadré tout au long de l'accomplissement de ce présent mémoire.

Enfin, j'adresse mes plus vives reconnaissances à :

- Mes parents, toute ma famille dont le soutien matériel et moral ne m'a jamais fait défaut,
- Toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de cet ouvrage.

AVANT PROPOS

Ce présent mémoire est obligatoire pour tous les étudiants en quatrième année du département Economie. Ce travail est indispensable pour l'obtention du diplôme de maîtrise.

L'objectif de ce mémoire est de donner aux étudiants la capacité aussi bien d'analyser des faits et des problèmes économiques que d'avancer des solutions et des recommandations pour les défaire. Il est à noter que chaque étudiant doit présenter un thème spécifié selon son choix et le bien maîtriser.

En outre, l'objet de ce mémoire n'est pas seulement de réciter les connaissances acquises durant les études à l'Université, mais également de les comprendre, les analyser, les démontrer et de faire une étude de cas correspondante.

Ce travail de mémoire porte sur l'étude du système financier et les microfinances à Madagascar. Le choix de ce thème s'est fait à la suite de la constatation de l'importance du système financier dans l'économie malagasy. L'intérêt de savoir si le système financier malagasy est capable de satisfaire les besoins de l'économie en terme de financement a poussé également à choisir le thème comme centre d'analyse.

LISTE DES ABREVIATIONS

ADEFI: Association pour le Développement et le Financement des Microentreprises

AECA: Association d'Epargne et de Crédit Auto gérée

AGEPMF : Agence d'Exécution du Projet MicroFinance

AIM : Association des Institutions de Microfinance non Mutualistes

AMIC : .Association Malagasy des Investisseurs en Capital

APEC : Association Professionnelle des Etablissements de Crédit

APEM: Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar

APIFM : Association des Institutions Financières Mutualistes

BAMES : La Banque Malgache d'Escompte et de Crédit

BCIM : Banque Commerciale et Industrielle de Madagascar

BCM : Banque Centrale de Madagascar

BFV-SG : Banky Fampanandrosoana ny Varotra- Société Générale

BMOI : Banque Malgache de l'Océan Indien

BNI/CL : Bankin' Ny Indostria / Crédit Lyonnais

BOA: Bank Of Africa

BTA : Bons de Trésor par Adjudication

BTM: Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra

CCP : Centres de Caisses Postaux

CECAM: Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuels

CEM : Caisse d'Epargne de Madagascar

CGAP: Consultative Group to Assist the Poor

CIDR : Centre International de Développement et de Recherche

CMB : Compagnie Malgache des Banques

CNAPS : Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

CNMF : Cellule de Coordination Nationale de la Microfinance

CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière

DID : Développement International Desjardins

DSNMF : Document de Stratégie Nationale de Microfinance

DSRP : Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

EAM: Entreprendre à Madagascar

FENU : Fonds d'Equipe ment des Nations Unies

FERT : Fondation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre
FMI : Fond Monétaire International
IMF : Institutions de microfinance
MID : Marché Interbancaire des Devises
OFP : Organisations Financières de Proximité
OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG : Organisation non Gouvernementale
OTIV: Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola
PAIQ : Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier
PAMF : Projet d'Appui à la MicroFinance
PIB : Produit Intérieur Brute
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNUD: Programme des Nations Unies pour Développement
SBM: State Bank of Mauritius
SIG : systèmes d'information de gestion
SIPEM: Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar
TIAVO: Tahiry Ifamonjena Amin'ny Vola
UCB: Union Commerciale de Banque
URCECAM : Union Régionale des CECAM

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	1
Partie 1 : LE SYSTEME FINANCIER A MADAGASCAR.....	3
Chapitre 1 : Les concepts généraux du Système financier.	3
<i>Section 1 : Généralités du système financier à Madagascar.</i>	<i>3</i>
<i>Section 2 : Les mécanismes du système financier à Madagascar.</i>	<i>7</i>
Chapitre 2 : Les caractéristiques du système financier de Madagascar.	17
<i>Section 1 : La place dominante du système bancaire dans le système financier malgache.....</i>	<i>17</i>
<i>Section 2 : Les rôles des institutions financières non bancaires dans le système financier.</i>	<i>26</i>
Chapitre 3 : Le lien entre le développement du système financier et la croissance économique du pays.	31
<i>Section 1 : Conception théorique de l'existence de liens entre le développement financier et la croissance économique.</i>	<i>31</i>
<i>Section 2 : Cas de Madagascar : développement du système financier malgache et croissance économique.</i>	<i>35</i>
Partie 2 : LE SECTEUR FINANCIER ACCESSIBLE A TOUS : LA MICROFINANCE	38
Chapitre 1 : Les Concepts fondamentaux de la microfinance	38
<i>Section 1 : Conception de la microfinance.</i>	<i>38</i>
<i>Section 2 : L'origine et l'évolution mondiale de la microfinance.</i>	<i>40</i>
<i>Section 3 : La notion de développement de la microfinance.</i>	<i>41</i>
<i>Section 4 : Concepts de la microfinance à Madagascar.</i>	<i>44</i>
Chapitre 2 : Les enjeux de la microfinance à Madagascar.	48
<i>Section 1 : La situation récente du secteur.</i>	<i>48</i>
<i>Section 2 : Les contraintes, atouts et opportunités de la microfinance.....</i>	<i>50</i>
<i>Section 3 : La microfinance et le financement des PME.</i>	<i>53</i>
<i>Section 4 : Les liens entre les IMF et les autres institutions.</i>	<i>54</i>

Chapitre 3 : L’avenir de la microfinance malagasy	57
<i>Section 1 : Les perspectives à long et moyen terme.</i>	57
<i>Section 2 : Les recommandations.</i>	59
CONCLUSION GÉNÉRALE	61
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	63
ANNEXES	64
BIBLIOGRAPHIE	68

INTRODUCTION GENERALE

Madagascar, classé parmi les pays les plus pauvres du monde, est un pays dont la population est fortement concentrée dans les zones rurales. Une des caractéristiques des personnes vivant dans les milieux ruraux est leur difficulté voire leur incapacité d'accéder à des financements. Leur principale source de revenu vient essentiellement de l'activité agricole.

Nombreux sont les raisons pour que les exploitations agricoles ne soient que très peu développées à Madagascar comme les risques inhérents à l'activité agricole telles que les fléaux naturels, les aléas climatiques,... Tous ces facteurs contribueraient à l'augmentation des coûts de transaction et nécessitent donc des financements encore plus élevés. Dans cette optique, une intermédiation financière sera nécessaire pour répondre aux besoins de financement des paysans pauvres pour lesquels leur revenu ne suffit plus à les satisfaire. Le système financier pourrait ainsi être un instrument efficace pour développer le monde rural.

Le système financier malagasy n'est cependant apte à satisfaire les besoins en terme de financement des populations rurales car dominé par le système bancaire, il est inaccessible pour les ruraux. Les pauvres ne peuvent effectivement pas obtenir des services bancaires pour des causes diverses : incapacité de remboursement des prêts, taux d'intérêt trop élevé des banques,... Ainsi ils seront exclus du système financier et n'auront pas d'argent suffisant pour développer leur activité.

Malgré ces inefficiences du système financier malagasy, l'on peut se demander par quel mécanisme pourrait-on arriver à un développement du système financier suffisant pour développer le monde rural et par conséquent Madagascar ?

Pour mieux amener une réponse à cette question qu'on a choisi de traiter comme thème « **Le système financier et les mécanismes de la microfinance à Madagascar** ». Le présent thème étudie l'implication de la microfinance dans la vie du système financier malagasy. L'étude a été faite en partant des notions de base pouvant être tirées dans des théories ou autres pour ensuite étudier le cas de Madagascar.

Le système financier et les mécanismes de la microfinance à Madagascar

Pour ce faire, l'étude va se diviser en deux grandes parties : la première qui traite le système financier à Madagascar et comportera en outre trois chapitres à savoir : les concepts généraux du système financier ; les caractéristiques du système financier malagasy et enfin le lien entre le développement financier et la croissance économique. Les mécanismes de la microfinance à Madagascar vont être développés dans la deuxième partie du devoir intitulé le secteur financier accessible à tous : la microfinance. Cette partie sera divisée en trois chapitres : les conceptions de la microfinance; les enjeux de la microfinance à Madagascar ; et pour terminer on parlera de l'avenir de la microfinance à Madagascar.

Partie 1 : LE SYSTEME FINANCIER A MADAGASCAR.

Cette première partie sera consacrée à l'étude du système financier malagasy : de son évolution au cours du temps à travers l'histoire et le contexte actuel, des mécanismes et des différents caractéristiques du système; mais également l'étude du lien entre le développement du système financier et la croissance économique. Ainsi cette partie comportera trois chapitres, le premier chapitre définira les concepts généraux du système financier, le deuxième donnera les caractéristiques du système financier de Madagascar et le troisième établira le lien entre le développement du système financier et la croissance économique du pays

Chapitre 1 : Les concepts généraux du Système financier.

Section 1 : Généralités du système financier à Madagascar.

1.1 La notion du système financier.

« Le système financier se définit par l'ensemble des règles, des pratiques et des institutions (bourse de valeur, banque, etc.) qui permettent de mobiliser des capitaux pour les mettre à la disposition d'agents qui ont besoins de financement. Ces besoins de financement sont pour l'essentiel à des projets d'investissements d'entreprises, d'administration ou de particuliers. Par conséquent, leur satisfaction concourt à l'accroissement de la capacité productive de l'économie. »

Cette définition semble être très précise car elle dégage deux choses essentielles concernant la notion d'un système financier :

- D'une part, elle informe sur les éléments constitutifs d'un système financier à savoir : les institutions financières, les marchés financiers et les réglementations régissant le système. Autrement dit, le système financier étant l'ensemble des institutions financières

qui jouent un rôle concernant le crédit bancaire, les marchés boursiers,...au niveau des marchés financiers et dont les comportements sont régulés par la Banque centrale et les autorités financières.

○ D'autre part, cette définition évoque également le rôle d'un système financier permettant de satisfaire les besoins de financement des agents économiques grâce à ses mécanismes, et son rôle important au sein de l'économie en générale.

Le système financier permet de mettre en relation des agents économiques excédentaires en ressources avec ceux qui sont déficitaires. La nécessité des systèmes financiers se justifie donc dans l'organisation au mieux des transactions financières entre les épargnants et les autres agents qui ont besoin de financement.

1.2 Evolution et Contexte actuel du système financier malagasy.

a) Evolution historique du système financier malagasy.

Le système financier a évolué parallèlement à la situation tant économique que politique de Madagascar. A l'époque coloniale et même après l'indépendance, du fait que Madagascar faisait partie de la zone franc, son système financier n'était pas autonome, il dépendait du système financier français et la politique monétaire à Madagascar était menée par la banque de France.

La dénomination de l'unité monétaire à Madagascar en Franc Malgache (Fmg) fut créée à partir d'un décret du 30 juin 1963 et portant sur la création de l'Institut d'Emission Malgache (IEM). Cette monnaie était garantie par l'encaisse de métal et de devises de la Zone franc.

L'IEM a défini la politique monétaire et élaboré de nouvelles techniques bancaires en faisant le nouveau statut des banques commerciales. Sa gestion était paritaire franco malgache à concurrence de 50 % chacune. Six banques commerciales (BAMES, BNCIOI, BMC, BFC, BNM, SNI) et quelques compagnies d'assurance composaient le système financier qui pour la plupart était des filiales de banques et de compagnies françaises.

Toutefois après la crise politique de 1972, Madagascar quitte la zone franc en Juin 1973. L'accession à l'indépendance monétaire s'est traduite par l'instauration de la Banque Centrale de la République de Madagascar (BCRM). En même temps, un vaste programme de nationalisation des sociétés commerciales a été engagé par l'Etat. Toutes les banques commerciales ont été nationalisées. Mais cette prise en main du système financier n'a pu améliorer la situation de Madagascar, mais au contraire, la situation macroéconomique du pays n'a cessée de s'aggraver. Les principes fondamentaux macroéconomiques ont connu des déséquilibres considérables et la monnaie malgache n'a cessé de se détériorer, qui a par la suite fait stagner la croissance économique du pays.

Après constat de la situation, le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) a été mis en place par le FMI. Ainsi, Madagascar va subir une totale modification de sa politique économique. Ainsi des réformes ont été développées à partir de 1985 se retournant vers une politique de stabilisation financière centrée sur l'ajustement de la demande. Ces réformes ont été renforcées par la mise en oeuvre de la loi bancaire de 1988 et de 1996, laquelle a permis d'aboutir à des innovations dont notamment:

- La création de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) investie de pouvoirs plus étendus que l'ancienne Commission de Contrôle des Banques et des Etablissements Financiers (CCBEF).
- La nouvelle classification des institutions de crédit
- La définition d'un cadre réglementaire à finalité prudentielle à tous les établissements de crédit.
- La mise en place de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit (APEC) en remplacement de l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers (APBEF)
- L'organisation des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier par la définition d'un cadre légal susceptible de stimuler le développement de cette activité
- L'instauration de la solidarité interprofessionnelle en cas de difficulté d'un établissement de crédit.

b) Contexte actuel du système financier¹.

Le système financier de Madagascar, encore à un stade embryonnaire, demeure peu diversifié mais il a été relativement stable, résistant aux chocs que ce soit d'ordres économiques ou politiques. Actuellement, il est dominé par les banques commerciales, qui représentent approximativement 95% du total des actifs du système, suivies par les institutions de microfinance et les autres institutions financières non bancaires.

Le système financier à Madagascar est très superficiel. Il se caractérise par de plus bas niveaux d'intermédiation par rapport aux pays comparables. M2, crédits privés et dépôts bancaires², en fonction du PIB et des mesures habituellement utilisées pour comparer l'intermédiation financière entre les pays, sont au dessous de la moyenne des pays Subsahariens. Le rapport de la masse monétaire (M2) sur le PIB est de l'ordre de 19,1% et est inférieur à ceux d'autres pays en développement. En Afrique Subsaharienne, M2 représente en moyenne 30,9% du PIB. De plus, le total des actifs du système financier ne représentait que 29% du PIB.

Cette faible performance peut s'expliquer par plusieurs facteurs tels que le niveau de pauvreté dans le pays et ainsi que l'isolement par rapport aux marchés internationaux qui limitent l'attrait de ce marché pour les banques et les institutions financières.

L'évolution du système financier à Madagascar est infime mais le système reste sain malgré que l'octroi de crédit au secteur privé est encore problématique. Le crédit bancaire au secteur privé représente 10,9% du PIB par rapport à une moyenne de 17,2% en Afrique Subsaharienne. Ce pendant, la performance de la jeune filière de la microfinance est un signe positif et encourageant même si elle est encore fragile.

Bref, le système financier malagasy n'a pas subi un grand changement au cours du temps. Certes, des réformes ont été étendues et ont apporté des innovations, mais elles n'ont

¹ BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Vers un agenda de relance économique*, Banque mondiale, Madagascar, 2010, p225.

² M2/PIB est espèces plus dépôts à vue et rémunérés des banques et des intermédiaires financiers non bancaires rapportés au PIB. Crédits privés/PIB est le total des créances des établissements financiers sur le secteur privé intérieur non financier rapportées au PIB. Dépôts bancaires/PIB est le total des dépôts des banques rapporté au PIB.

eu que des résultats très minces sur le développement du système financier. Le système reste moins évolué et peu diversifié en comparaison de ceux des autres pays en voie de développement. Ce faible développement peut être le fruit même des mécanismes du système financier à Madagascar, qui vont être l'objet de la section suivante.

Section 2 : Les mécanismes du système financier à Madagascar.

Les mécanismes du système financier se jouent comme l'on a vu précédemment dans la mise en relation des agents qui ont besoin de ressources avec ceux qui possèdent des excès de ressources. Cette mise en relation va se faire directement ou indirectement. Les agents peuvent se financer en allant directement sur les dits marchés financiers soit indirectement par l'intermédiaire des institutions financières. Par ailleurs, des réglementations vont régir ces opérations.

2.1 Les institutions financières opérant à Madagascar.

Par définition, ce sont les « *agents dont la fonction principale est d'effectuer des opérations financières (emprunts et prêts) par opposition avec les agents dont la fonction principale est soit de produire des biens marchands (entreprises non financières) ou non marchands (administration) soit de consommer (Ménages)* ».

Selon la CSBF (Commission de Supervision Bancaire et Financière), on peut classer selon leur type les institutions financières opérant à Madagascar dont notamment : les banques territoriales, les institutions de microfinance classées en institutions financières mutualistes et institutions financières non mutualistes, les institutions spécialisées et d'autres institutions financières qui jouent un certain rôle dans le système financier.

a) Les banques commerciales.

Elles sont aussi connues sous le nom de banques territoriales. Les banques commerciales dominent le secteur financier malgache. On compte actuellement 10 banques agréées et qui sont toutes privées. Ces banques sont représentées dans le tableau suivant:

Tableau n°1 : La liste des banques enregistrés au près de la CSBF.

Décisions	Numéro d'inscription	Date d'inscription	Raison sociale	Sigle
Arrêté n° 6832/88 du 20 décembre 1988	004/Ba/1989	23 mars 1989	Banque Malgache de l'Océan Indien	BMOI
Arrêté n° 922/91 du 19 février 1991	005/Ba/1991	19 décembre 1991	BNI Madagascar (Ex - BNI-Crédit Lyonnais Madagascar)	BNI Madagascar
Arrêté n° 3694/91 du 20 juin 1991	006/Ba/1992	28 décembre 1992	The Mauritius Commercial Bank (Madagascar) SA	MCB Madagascar
Arrêté n° 0476/95 du 10 février 1995	007/Ba/1998	28 janvier 1998	SBM Madagascar	SBM Madagascar
002/98-CSBF du 18 novembre 1998	008/Ba/1998	31 décembre 1998	BFV-Société Générale	BFV-SG
002/99-CSBF du 17 novembre 1999	009/Ba/1999	18 novembre 1999	Bank Of Africa Madagascar	BOA-Madagascar
002/00-CSBF du 23 juin 2000	010/Ba/2002	16 décembre 2002	Banque Industrielle et Commerciale de Madagascar (Ex - Banque de la Solidarité Malgache (BSM), Compagnie Malgache de Banque (CMB) et Banque Internationale Chine Madagascar)	BICM
020/06-CSBF du 12 décembre 2006	011/Ba/2007	1er février 2007	AccèsBanque Madagascar	ABM
001/09-CSBF du 29 mai 2009	012/Ba/2009	25 novembre 2009	BGFIBank Madagascar	
012/2009-CSBF du 11 septembre 2009	013/Ba/2010	13 janvier 2010	Microcred Banque Madagascar	

Source : site web BCM

b) Les institutions de microfinance.

Le nombre d'institutions de microfinances opérantes à Madagascar s'est beaucoup amélioré ces dernières années. Elles sont regroupées dans deux catégories bien distinctes soit en institutions financières mutualistes ou en institutions financières non mutualistes. On dénombre en 2008, vingt (20) institutions de microfinance dont³ :

- quatre institutions financières mutualistes, agréées sous le régime de l'ancienne réglementation et en attente de classification en IMF (CECAM, OTIV zone « Littoral », OTIV Alaotra Mangoro et Tiavo) ;
- quatre IMF de niveau 1 non mutualistes (Mamelasoia, Mampita, Ong Vahatra et Cefor) ;
- six IMF de niveau 2 mutualistes (OTIV Antananarivo, OTIV Sava, OTIV Diana, AECA, Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'INSCAE et Mutuelle du Mandrare) ;
- trois IMF de niveau 2 non mutualistes (Vola Mahasoia, Fanampiana Ivoarana et Mada Credito) ;
- trois IMF de niveau 3 non mutualistes (SIPEM, PAMF et ACEP Madagascar ex-ADéFI).

En outre, d'autres organismes offrent également des services et produits micro financiers comme :

Les ONG ou Associations : Haingonala, CDA, HARDI.

Programmes/Projets avec volet Microfinance : PSDR, PHBM,...

D'autres organisations financières de proximité (OFP) comme CEFOR, SOAHITA,...

c) Les établissements financiers.

On compte 7 établissements financiers en 2008, contre 8 à fin 2007, qui sont l'Equipbail Madagascar, le Fonds de Garantie Malgache S.A, l'Intercecam S.A., la BNI Leasing, Microcred Madagascar⁴, Business Partners International Madagascar SME Fund et Transfer Express.

³ Rapport de la BCM en 2008

⁴ Qui a obtenu récemment l'agrément en tant que banque

d) Les institutions financières spécialisées.

CEM : Caisse d'Épargne de Madagascar

CNAPS : Caisse de retraite et de sécurité sociale

CCP : Centres de Caisse Postaux

e) Les autres institutions financières.

Dans cette catégorie, on retrouve les sociétés de change, les compagnies d'assurances (ARO : Assurances et Réassurances Omnibranches), la compagnie malgache d'assurance (NYHAVANA) et une compagnie d'assurances mutuelles (MAMA).

A part ces institutions il y a également les sociétés dites à capital risque telle que la Société Nationale de PARTICIPATIONS (SONAPAR) et la Financière ARO (FIARO).

2.2 Les marchés financiers.

a) La notion de marchés financiers.

Les marchés financiers font partie des grands mécanismes financiers. Aussi qualifiés de marchés de capitaux, ils sont un lieu géographique ou non où différents types d'acteurs s'échangent des capitaux au comptant ou à terme. Ce sont également des marchés où sont effectuées les transactions sur des actifs financiers et, de plus en plus, leurs produits dérivés.

Les emprunteurs ayant des besoins de financement peuvent se rencontrer avec les prêteurs ayant excès d'argent. En d'autre terme, les marchés financiers font se rencontrer les agents à épargne positive qui se trouvent comme les détenteurs de l'offre et les agents à épargne négative qui sont les demandeurs de financement. Les opérations peuvent se faire directement ou indirectement. On parle ainsi de finance directe ou finance indirecte. Les agents peuvent soit utiliser les intermédiaires financiers pour accéder aux marchés financiers, soit aller directement sur les marchés.

On peut distinguer trois principaux marchés financiers qui sont classés par ordre décroissant de volumes :

- **Les marchés de taux d'intérêt** c'est-à-dire les marchés de la dette ou encore les marchés de crédit. Ce sont de marchés où s'échangent des titres de créances. Ils sont décomposés en deux types de marchés bien distincts :
 - Le marché monétaire : c'est le marché sur lequel sont fixés les taux d'intérêts à court terme. Il comprend deux marchés qui se juxtaposent partiellement : le marché interbancaire et le marché des titres de créances négociables.
 - Le marché obligataire : pour les dettes émises à moyen et long terme qui prennent la forme d'obligations.
- **Le marché des changes ou Forex** où l'on échange des devises les unes contre les autres.
- **Les marchés d'actions** où les titres sont représentatifs des capitaux propres des sociétés émettrices.

Les intervenants sur les marchés financiers sont des institutionnels. A l'origine, ces marchés étaient réservés aux banques centrales, aux banques et assureurs, mais ils sont actuellement ouverts aux entreprises et même aux particuliers.

b) Le marché des capitaux à Madagascar.

Le marché des capitaux est très peu développé à Madagascar, il se limite au marché monétaire classique : le marché des bons de trésor et le marché des changes. Le marché des titres n'existe pas encore à Madagascar, ce qui limite le placement de l'épargne à long terme et donc l'investissement.

➤ **Le marché des bons de trésor par adjudication (BTA).**

L'émission des bons de trésor par adjudication est un des instruments de financement de l'Etat. Le principe d'adjudication met en concurrence les soumissionnaires composés des établissements de crédit, des entreprises non bancaires et ainsi que des particuliers. Les

instruments que l'Etat peut faire recours en cas de besoin de financement sont généralement de : s'endetter directement auprès de la banque centrale par des avances de trésorerie ou recourir aux emprunts à l'épargne publique, soit émettre des BTA ; ce dernier instrument semble être le moins coûteux.

Ces instruments constituent les formes possibles des opérations d'emprunts du trésor public. Le trésor public est un pôle important du système financier. Juridiquement, il peut être défini comme l'ensemble de services financiers de l'Etat solidairement liés par une unité de trésorerie.

En effet, les mouvements de fonds du trésor sont pour l'essentiel à l'exécution du budget de l'Etat. En raison de l'absence de la synchronisation entre les rentrées de recettes courantes et les dépenses courantes, le trésor est contraint de recourir à des emprunts de courte période. Mais, si les déficits budgétaires n'ont pas un caractère temporaire, ils sont financés par des emprunts à long terme. Ainsi les charges de financement temporaire et durable non couverts par les recettes budgétaires nécessitent une désépargne de l'Etat c'est-à-dire des emprunts de trésor.

Le trésor peut émettre ainsi des bons de trésor qui sont des emprunts de court terme et qui sont souscrits par le système bancaire et en particulier par les banques de dépôts qui les refinancent en majeure partie auprès de la Banque centrale.

Seuls les intermédiaires de marché agréés et tous les souscripteurs potentiels ont accès au dit « **marché primaire** » qui se déroule dans les locaux de la BCM. Les banques dominent ce marché du fait qu'elles préfèrent placer leurs excédents de liquidité en BTA.

Le « **marché secondaire** » est peu liquide, le coût de transaction est élevé, les intermédiaires prélèvent en moyenne une marge de 3% sur les transactions.

Le marché du BTA donne un indicateur de la liquidité du système financier et ce malgré une baisse observée de l'encours global de BTA entre 2007 et 2008 qui est passé d'environ de 814,6 milliards à 652,9 milliards d'Ariary (contre 789,9 milliards en 2006).

On note une corrélation positive entre le taux directeur de la Banque centrale et les taux constatés sur le marché de BTA, qui est due en générale du poids des institutions bancaires sur ce marché. Le secteur bancaire détient désormais la majorité de l'encours (56,7% contre 40,3% en 2007)⁵.

➤ **Le marché des changes.**

L'Etat a créé un marché de change en 1996 consécutivement à l'instauration du régime de change flottant à Madagascar. Il s'agit du Marché d'Interbancaire de Devise ou le MID. L'harmonisation des actions des différentes institutions intervenant dans les échanges est favorisée par ce marché qui permet la libre détermination du cours de la monnaie malagasy par rapport aux devises étrangères.

Le MID est un marché assez fermé, seules les banques y sont admises et ainsi tous les acheteurs et vendeurs de devises doivent passer par les banques.

Les opérations sur le MID se font dans une « devise pivot », le FF jusqu'au 1^{er} janvier 1999, et l'Euro depuis cette date. La séance se passe auparavant à la criée, et à huit clos et le cours moyen pondéré (les prix sont pondérés par les volumes traités) de la devise pivot est indiqué à l'issue de chaque séance. Mais avec une réforme visant à améliorer l'accessibilité et la liquidité du marché, en 2004, le fonctionnement du MID sera modernisé par l'installation d'un réseau électronique facilitant les opérations. Il fonctionne désormais selon le mode de cotation en continu⁶.

La Banque centrale participe au MID pour le compte de trésor et pour défendre éventuellement l'Ariary. Elle joue également le rôle d'autorité de marché et de régulateur de liquidité. Elle surveille les transactions, mais elle peut intervenir à l'achat ou à la vente en fonction de ses réserves et suivant un objectif de stabilisation des cours de change. L'obligation d'un capital minimum pour les institutions financières assure également la sécurité des transactions financières.

⁵ Rapport de la BCM en 2008.

⁶ Le marché fonctionne sans interruption.

2.3 La réglementation du système financier.

Comme toute autre activité économique, le système financier connaît des règles et des principes de fonctionnement. A Madagascar, la supervision des établissements de crédits a été confiée à la Banque centrale depuis la nationalisation en 1977. Mais avec la privatisation des banques se sont accompagnées de la réforme des statuts de la Banque Centrale de Madagascar (BCM) et la création d'une autorité de supervision des activités bancaires et financières (CSBF) en 1996.

a) Le rôle de la Banque centrale.

La Banque centrale a un rôle déterminant. La Banque centrale est une banque d'émission. Elle assurait, à l'origine, une fonction de mutualisation des risques pour le compte des banques commerciales. Cette fonction est faite grâce à l'importance du stock d'or qu'elle détient et qu'elle pouvait prêter aux banques qui sont en difficulté. Mais avec la disparition de l'étalon or, la monnaie émise par la Banque centrale n'est plus garantie en or. En contrepartie de sa garantie, la Banque centrale exerce un contrôle sur la gestion des banques de dépôts afin de garantir la solidité du système bancaire.

La Banque centrale ne possède pas un pouvoir discrétionnaire sur la création des moyens de circulation et des moyens de paiement. Cependant, par la place qu'elle occupe dans le système de crédit, elle dispose des moyens pour agir sur l'intensité des crédits bancaires. On peut distinguer deux grandes catégories de moyens d'action :

- **Les moyens qui consistent à ajuster par les quantités :** il s'agit de contraintes sur la base monétaire et la liquidité bancaire, et de contraintes directes sur le crédit. Ce sont :

- La fixation des plafonds de réescompte : elle consiste à limiter le concours que le système financier peut attendre de la Banque Centrale.

- Le système de réserves : c'est un moyen d'action sur la liquidité bancaire. Il consiste à obliger les banques à déposer auprès de la Banque Centrale des sommes

représentant le pourcentage des dépôts de leur clientèle ou des sommes représentant le pourcentage des crédits distribués.

➤ Les opérations d'Open Market : la Banque Centrale intervient sur le marché monétaire par l'intermédiaire de ces opérations. Elles permettent à une banque centrale de fournir ou de ponctionner de la liquidité en achetant ou en vendant des titres publics, en l'occurrence des bons de trésor.

➤ Les mesures de contrôle direct des crédits : imposer des limites à l'augmentation des concours des banques ou à l'augmentation de l'ensemble des crédits.

○ **Les moyens ajustant indirectement les taux d'intérêt** : il consiste à manipuler les taux directeurs de la Banque centrale.

Pour la Banque Centrale de Madagascar (BCM), les instruments de gestion de la liquidité qu'elle retient sont les suivants : (i) le taux des réserves obligatoires, (ii) le taux directeur de la Banque centrale, (iii) les opérations d'Open Market avec les bons de trésor et (iv) les guichets de refinancement automatique⁷ pour les banques à des taux pénalisants, pour des échéances de 2 à 10 jours et de 24 heures.

La loi n°94-004 confère à la BCM une personnalité morale et lui attribue une autonomie financière. Par ailleurs, elle doit veiller à la stabilité interne et externe de la monnaie en élaborant et mettant en œuvre la politique monétaire en toute indépendance. Elle accomplit sa mission en matière de crédit dans le cadre de la politique économique générale du Gouvernement.

La BCM doit jouer un rôle majeur non seulement dans la gestion des instruments monétaires mais surtout dans l'alimentation du système financier en liquidité.

⁷ Sont nécessaires pour accomplir la fonction de « prêteur en dernier ressort de la BCM », un rôle qu'elle joue en tant que banque de toutes les banques commerciales.

b) Réglementation des activités bancaires et financières par la CSBF.

La loi bancaire n°95030 du 22 février 1996 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, a chargé la CSBF de trois missions :

- Veiller au bon fonctionnement des établissements de crédit dans leur organisation et fonctionnement, leurs conditions d'exploitation et la qualité de leur situation financière ;
- élaborer les règles de gestion et de prudence, et ;
- vérifier le respect par ces établissements des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

D'autre part, la loi bancaire donne à la CSBF pour la réalisation de sa mission une autonomie administrative, réglementaire, de contrôle et disciplinaire. On peut les dissocier en trois formes :

- Pouvoir d'agrément : de délivrer ou de suspendre l'agrément accordé à une banque ou une institution financière placée sous son contrôle.
- Réglementer les normes de gestion et de prudence des établissements financiers au niveau de leur liquidité, solvabilité et équilibre financière.
- Déterminer les conditions dans lesquelles ces établissements peuvent prendre des participations et accorder des crédits.

Pour conclure ce premier chapitre, on constate qu'au sein d'un système financier, il existe trois facteurs qui le caractérise et qui conditionne son fonctionnement : les institutions financières, les marchés financiers et ainsi que les réglementations du système. Dans cette première étape de notre analyse, on n'est resté que sur une simple description du système financier dans sa globalité, mais pour mieux comprendre le contexte et connaître de plus près l'évolution du système financier, on va voir dans le prochain chapitre qui va suivre les caractéristiques du système financier du pays.

Chapitre 2 : Les caractéristiques du système financier de Madagascar.

Section 1 : La place dominante du système bancaire dans le système financier malgache.

1.1 Conception du système bancaire à Madagascar.

a) Définition et rôle de la banque.

Définir le terme « **banque** » d'une façon simple et concrète est assez difficile. Toute fois, on peut se référer à une définition au sens économique du terme, la Banque est **l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux**, et, ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiaire bancaire.
- En mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur le marché de capitaux (marché monétaire, financier).

Cette intermédiation financière entre prêteurs et emprunteurs est considérée comme l'origine même des banques. Imaginons que le délai du processus de production est assez long et qu'il faut d'abord travailler avant de pouvoir disposer des produits. L'entrepreneur a besoin de main d'oeuvre pour commencer à produire mais il ne pourra payer ses salariés qu'avec le produit de sa production. Pour que le processus de production puisse commencer, il faut donc que les salariés acceptent de travailler sans être payés immédiatement puisque l'entrepreneur ne dispose de rien pour les payer. Les salariés ne peuvent accepter de travailler qu'en échange d'une promesse d'être payés, c'est-à-dire qu'ils doivent faire confiance à leur employeur. Comme ce n'est pas toujours le cas, un intermédiaire est nécessaire et cet intermédiaire n'est autre que la banque.

De même, un autre exemple très simple montre également la nécessité d'une intermédiation financière. Au cours de la rotation du capital, à des moments déterminés, le

capitaliste industriel dispose d'un « capital argent »⁸ qui ne trouve pas d'emploi dans son entreprise. Il dispose ainsi des capitaux disponibles et inactifs et va accumuler ces capitaux.

Au même moment, un autre capitaliste aura besoin d'argent pour bien mener le processus de circulation de son capital industriel, par exemple, lorsqu'il n'a pas encore pu vendre ses produits alors qu'il a besoin d'acheter des matières premières. Le cycle de son capital risque d'être interrompu. Ainsi, il aura intérêt à faire recours à des emprunts.

Dans ce contexte, l'intervention de la banque est nécessaire pour jouer le rôle d'intermédiaire entre ceux qui possèdent d'argents à un moment donné et ceux qui n'en ont pas en un moment donné. Ainsi, une opération particulière est née : la banque émet de la monnaie à ce qui en a besoin en leur prêtant de l'argent que les autres ont déposé chez elle. L'argent déposé constitue ainsi le capital de prêts pour la banque.

La principale fonction du système bancaire est l'émission monétaire. De nos jours, les monnaies métalliques ne jouent plus aucun rôle et, dans tous les pays, la monnaie est émise par le système bancaire.

Lors de l'émission de la monnaie, l'entreprise prend les engagements suivants :

- accepter l'échange de sa production contre de la monnaie ;
- rendre la monnaie à la banque à l'échéance du prêt ;
- rémunérer la banque.

La banque prend elle aussi des engagements :

- accepter de reprendre la monnaie à l'échéance afin d'effacer la dette de l'entreprise ;
- garantir à celui qui détient de la monnaie qu'il pourra l'échanger contre un produit de valeur équivalente.

⁸ C'est le stade de commencement du cycle de capital. Le capital prend la forme argent et sa fonction est d'assurer l'union des moyens de production appartenant aux capitalistes avec la force de travail des ouvriers salariés.

A l'origine, les banques s'engageaient à fournir de l'or en contrepartie de la monnaie qu'elles avaient émise. De nos jours, cet engagement s'est transformé, le système bancaire s'engage à maintenir la valeur de la monnaie de telle sorte qu'il soit toujours possible de l'échanger contre une même valeur de produits. Cette garantie n'est pas assurée par chaque banque individuellement mais par le système bancaire dans son ensemble.

Pour cela, il est organisé en deux niveaux :

- Des banques de dépôts,
- Une banque centrale.

b) L'évolution et situation récente du secteur bancaire malgache.

❖ **L'évolution du secteur bancaire⁹.**

L'évolution du secteur bancaire est intimement liée à l'histoire politique et économique de Madagascar. Trois grandes périodes vont marquer l'histoire du secteur bancaire malgache :

- La période post-coloniale, de l'indépendance à la crise de 1972,
- La période de révolution socialiste, de 1973 à 1990,
- La libéralisation économique sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods, au début des années 1990.

○ **La période post-coloniale, de l'indépendance à la crise de 1972.**

Durant cette première période, Madagascar faisait encore partie de la zone Franc. Même si Madagascar a accédé à l'indépendance en juin 1960, la gestion de son système bancaire était encore sous la domination et le contrôle de l'ancienne puissance coloniale.

Dans les années 1950, pour but de développer les relations commerciales entre la France et sa colonie, des banques françaises se sont installées à Madagascar. Quatre banques

⁹ DELASSALE Malika (Dir), *Madagascar : Un nouvel élan. De nouveaux défis*, CERIC, Madagascar, 2007, p.234-239.

françaises telles que la BNP, Crédit Lyonnais, Société générale et Paribas ont créé la Banque de Madagascar et des Comores (BMC). Cette banque jouait le rôle d'institut d'émission.

Ensuite, d'autres banques commerciales ont vu le jour, dont notamment :

- La Banque Franco-chinoise (BFC) : elle est une filiale de la Banque Française d'Indochine.
- La Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie de l'Océan Indien (BNCI-OI) : elle est une filiale de la BNP et ;
- La Banque Malgache d'Escompte et de Crédit (BAMES).

En 1963, le Crédit de Madagascar créé par le Ministère de la France d'Outre Mer a été transformé en Banque Nationale Malgache pour le Développement (BNM). Et la même année, l'Institut d'Emission Malgache a été créée et la Société Nationale d'Investissement (SNI) qui est une société spécialisée dans les prises de participations industrielles et commerciales a également vu le jour.

○ **La période de révolution socialiste, de 1973 à 1990.**

Madagascar a entamé une nouvelle période après la crise politique de 1972. En quittant la zone Franc en Juin 1973, Madagascar a pris l'initiative de son système bancaire en créant la Banque Commerciale de la République de Madagascar (BCRM). Par la suite, les banques commerciales sont devenues presque toutes des Banques nationalisées :

- La Banque de Madagascar et des Comores a été transformée en Banque Commerciale de Madagascar avant de disparaître en 1975,
- La BNCI-OI devient Banque Commerciale et Industrielle de Madagascar,
- La Banque Malgache pour le Développement a fusionné avec la Société nationale d'Investissement.

Ainsi, l'Etat Malgache a pris le contrôle de toutes les banques commerciales en les restructurant en trois grandes banques spécialisées dans trois secteurs clés du développement économique :

- La BNI : une banque dédiée au développement de l'industrie,
 - La BTM : une banque spécialisée dans l'agriculture, et
 - La BFV : une banque pour le développement du commerce.
- **La période de la libéralisation économique sous l'impulsion des institutions de Bretton Woods, au début des années 1990.**

Cette période a été marquée par l'adoption d'une politique d'ajustement structurel recommandée par les institutions de Bretton Woods. Des réformes ont été prévues dans le PAS concernant le secteur monétaire et financier comme le processus de privatisation des banques publiques qui a été déjà entamé depuis 1989, et l'indépendance de la Banque Centrale.

La réforme engagée s'appuie sur la redéfinition du régime légal des activités bancaires, la réouverture de la profession bancaire aux investisseurs nationaux et internationaux. Ainsi des relations de partenariats se sont développées. De même, le rôle et la mission de la Banque Centrale de Madagascar ont été renforcés par la création de la Commission de Supervision Bancaire et Financière qui est un organe de supervision des banques et institutions financières. Le désengagement de l'Etat du secteur bancaire et l'installation de nouveaux établissements bancaires privés ont ouvert la voie à la modernisation du secteur bancaire.

La figure ci après résume l'évolution des banques commerciales à Madagascar : leur création ainsi que leur origine.

Figure n° 1: BANQUES COMMERCIALES A MADAGASCAR, 1975 à 2000

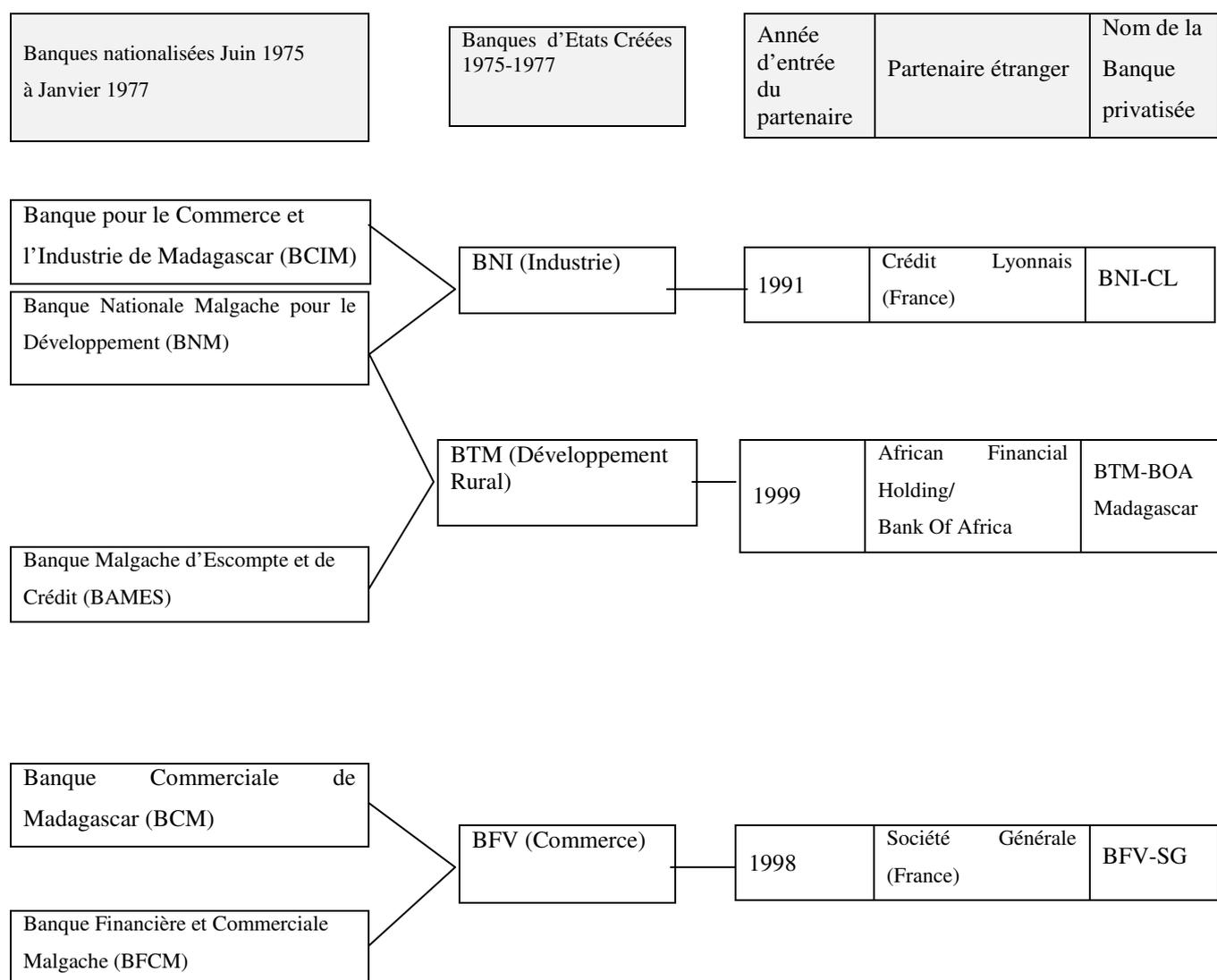


Tableau n°2 : Entrée de nouvelles banques.

Année		Propriété
1989	Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI)	BNPI (37,5%), SFOM (37,5%), 300 Investisseurs locaux (25%)
1994	Union Commerciale de Banque (UCB)	Mauritius Commercial Bank (70%), Stanbic Bank (Afrique du Sud) (10%), FIARO (5%)
1998	State Bank of Mauritius (SBM)	SBM (55%), Nedbank (Afrique du Sud) (30%)

Source : Madagascar : Le système financier à l'aube du 21^{ème} siècle : Etat des lieux et orientations, CEE- JFK School of Government, nov 2000, p 23.

❖ **La situation récente du secteur bancaire malgache.**

Durant les cinq dernières années, le système bancaire a connu une nette évolution.

Le nombre des institutions a connu une augmentation. Si à la fin de l'année 1998, huit banques commerciales privées représentaient 94,6% du total des actifs du système financier, le secteur bancaire compte actuellement 10 institutions.

Selon les données de la BCM, on constate une relative stagnation d'activités au près des institutions financières au cours de l'année 2009. De janvier au décembre 2009, les crédits octroyés n'ont progressé que de 103, 0 milliards d'Ariary soit une hausse de 5,7% au cours des trois premiers trimestres contre 24, 1% pour la même période de l'année 2008. L'accès au crédit bancaire reste encore problématique à Madagascar. Les sociétés ayant l'accès sont peu nombreuses car les types de crédit proposés par les banques ne répondent pas aux besoins réels des entreprises. Les banques malgaches sont à vocation commerciale et ne proposent pas de prêts spécialisés. On remarque ainsi que les services offerts par les banques sont peu diversifiés et réservés à une clientèle privilégiée, comme les grandes entreprises, marginalisant ainsi une grande majorité de la population telle que les ménages surtout ruraux et les petites entreprises.

En plus, le bilan du secteur bancaire est constitué surtout d'instruments à court terme¹⁰. A l'actif en septembre 2009, les prêts représentaient 47% du bilan, les dépôts auprès des banques étrangères 14%, les bons de Trésor 12% et les réserves à la Banque Centrale de Madagascar (BCM) 17% (cf. tableau n°3). les prêts à long terme c'est-à-dire plus de cinq ans ne représentaient que 11% du total des prêts accordés par les banques en septembre 2008, ce qui est marginal même si ce taux a connu une nette hausse avec 5,5% en 2006.

Du côté du passif, les dépôts représentent l'essentiel des sources de financement des banques avec une part de 82% du bilan total, dont la majorité est constituée de dépôts à vue, de comptes d'épargne et d'autres dépôts à court terme à faible rendement.

¹⁰ BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Vers un agenda de relance économique*, Banque mondiale, Madagascar, 2010, p.226.

Tableau n° 3: Bilan simplifié du secteur bancaire (en %), Septembre 2009.

Actif	Pour cent du total de l'actif	Passif	Pour cent du total du passif
Espèces	2	Dépôts des clients	81
Réserves à la BCM	17	Emprunts à LMT	2
Bons du trésor	12	Autres passives	6
Créances sur les banques	14	Refinancement du marché monétaire	0
Créances sur les clients	47	Dépôts interbancaires	0,4
Provisions spécifiques aux pertes de crédit	3		
Autres actifs	6		

Source : Banque Centrale de Madagascar (BCM)/Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF).

1.2 L'octroi de crédits par le Secteur bancaire.

L'octroi de crédits bancaires est encore un grand souci à Madagascar, comme on l'a vu précédemment, on remarque que celui-ci serait concentré sur une clientèle privilégiée, que seules les grandes entreprises ont accès à ces crédits. Ces difficultés d'accès au prêt bancaire sont dues à la fois de la pratique d'un taux d'intérêt bancaire assez élevé à Madagascar et les soucis de garantie présentés par les banques.

D'un côté, la capacité de mobilisation de l'épargne par les banques est faible du fait d'un taux non attractif des placements en banque et qui réoriente les épargnes vers des placements non bancaires (thésaurisation, acquisition importante de biens mobiliers domestiques,...). Les ressources bancaires se limitent ainsi et l'octroi de crédit à l'économie diminue. Cette faiblesse de crédits à l'économie peut être due à l'inflation. Afin de juguler l'inflation, la banque centrale peut augmenter son taux directeur. Puisque les taux d'intérêt bancaires varient suivant le taux directeur de la banque centrale, les taux d'intérêt pratiqués par les banques seront élevés et les crédits de plus en plus inaccessibles.

D'un autre côté, l'octroi de crédit est une activité risquée. Les banques évoquent de leur côté l'insuffisance de garantie apportée par les entrepreneurs pour couvrir le risque. Cependant, le crédit bail sera amené à se développer : cette forme de crédit à l'équipement est plus adaptée compte tenu de cette faiblesse de garantie apportée par la plupart des entreprises.

Mais les banques se méfient également de la mauvaise qualité des projets et du manque de fiabilité des documents financiers des sociétés. En effet, les critères d'octroi de crédits bancaires sont classiques, tenant compte de la qualité du projet et la capacité de remboursement.

Compte tenu de ces difficultés d'accès aux services financiers, notamment au crédit, les banques font souvent l'objet de critiques. Cette défaillance se fait encore sentir et ce malgré l'existence d'une réglementation très développée du secteur bancaire.

1.3 Les institutions de régulation du système bancaire.

Ce sont :

- **La CSBF ou Commission de Supervision Bancaire et Financier :** anciennement dénommée Commission de Contrôle des Banques et des Etablissements Financiers : elle effectue la surveillance des activités bancaires et le contrôle des établissements de crédits, elle veille au respect des normes légales et réglementaires comme les ratios prudentiels, la division des risques, les fonds propres minimum, les états financiers, etc. C'est aussi l'autorité qui est chargée de l'octroi ou de retrait de l'agrément des établissements financiers.

- **L'APB ou Association Professionnelle des Banques:** son objectif est de faire appliquer à ses membres la réglementation en matière d'organisation bancaire et de crédit, et de servir d'intermédiaire entre les banques, l'APEC, les autorités monétaires et le CSBF, dans le but de fournir la consultation, l'étude et l'assistance technique en matière de réglementation et d'exercice de la profession bancaire.

- **L'APEC ou Association Professionnelle des Etablissements de crédit :** elle représente les intérêts collectifs des établissements de crédit auprès des pouvoirs publics.

L'étude du système bancaire à Madagascar nous est beaucoup importante pour mieux appréhender la situation du système financier de Madagascar mais aussi celle du pays. L'accès au système bancaire est devenu un indice pour mesurer la pauvreté. Le secteur bancaire domine largement le système financier par rapport aux autres secteurs alors que les services bancaires ne sont pas accessibles à tous. Néanmoins, des institutions autres que bancaires auront aussi leur rôle à jouer au sein du système financier à Madagascar.

Section 2 : Les rôles des institutions financières non bancaires dans le système financier.

2.1 Les sociétés de Capital-risque.

Une des spécificités du paysage bancaire à Madagascar est l'absence non seulement d'une banque privée à capitaux malgaches mais aussi de banques d'affaires. Pour compléter ainsi les activités des banques commerciales, il existe les sociétés de capital-risque.

Une société de capital-risque a comme activité principale de prendre des participations minoritaires et temporaires dans le capital d'entreprises naissantes ou très jeunes. Le capital-risque permet d'améliorer considérablement le financement des entreprises à fort potentiel de croissance en créant des conditions favorables pour l'octroi de prêts bancaires. En effet, l'entrée d'investisseurs au capital constitue une formidable « effet de levier » pour accéder au financement bancaire. Lors de leur prise de participation, les sociétés de capital-risque exigent souvent un siège au conseil d'administration des entreprises en permettant aux entrepreneurs de profiter de leurs conseils. Pour la plupart des sociétés de capital-risque, elles préfèrent investir dans les sociétés anonymes à fort potentiel.

A Madagascar, ce concept est encore très récent.

Les sociétés qui ont initié l'opération de capital-risque à Madagascar sont les suivantes:

- **La SONAPAR ou la Société Nationale de Participations** : qui a été créée par l'Etat dans le cadre de la privatisation de la BNI. Elle est une structure de gestion de portefeuille qui a pour but de transférer une partie des participations industrielles et

commerciales inscrites à l'actif de la banque. En effet, la possibilité pour une banque de détenir des participations dans le capital d'une entreprise commerciale est limitée.

Créée à l'origine comme une société de participation, la SONAPAR est devenue progressivement une société de capital-risque en investissant dans d'autres entreprises.

○ **La financière ARO (FIARO) :** qui est une structure créée par la compagnie d'assurance ARO avec l'appui de la SFI. Son portefeuille comprend quelques sociétés de grande notoriété dans le domaine de la télécommunication, le secteur bancaire, mais aussi des sociétés textiles et autres secteurs.

D'autres sociétés se sont ensuite entrées sur le marché. Les sociétés de capital-risque se sont regroupées récemment en une association dénommée : Association Malagasy des Investisseurs en Capital ou l'AMIC. L'AMIC est née de l'initiative des six principaux fonds et sociétés de gestion de fonds de Capital Investissement basés à Madagascar : Fiaro, Sonapar, Madagascar Development Partners, I&P Management, Assist Développement, et Business Partners.

2.2 Le secteur Assurance.

❖ L'évolution du secteur et sa situation actuelle.

Comme le cas du secteur bancaire, l'évolution¹¹ des compagnies d'assurances est également liée aux différentes périodes qui ont marqué l'histoire du pays : à l'époque de la colonisation, on dénombre 29 compagnies d'assurances à Madagascar dont 22 sont françaises.

Au début des années 1970, il existait un peu plus de 50 compagnies d'assurances qui opéraient dans les secteurs divers. Les premières compagnies nationales ont vu le jour :

- la Mutuelle Assurance Malgache (MAMA) créée en 1968,
- la compagnie d'assurances NY HAVANA a reçu son agrément la même année,

¹¹ DELASSALE Malika (Dir), *Madagascar : Un nouvel élan. De nouveaux défis*, CERIC, Madagascar, 2007, p.244.

- la Mutuelle Accidents Scolaires de Madagascar (MASM) a vu le jour en 1973 avant de se transformer, en 1975, en PASCOMA,
- la Mutuelle Générale d'Assurance AVOTRA est agréée en 1971,
- la Préservatrice de Madagascar est devenue depuis Assurances et réassurances Omni branches ARO.

Le nombre des sociétés étrangères a sensiblement baissé jusqu'en 1975. Lors de la révolution socialiste, l'Etat s'octroie le monopole des opérations d'assurances et de réassurances, par conséquent il suspend l'agrément de toutes les sociétés étrangères qui vont par la suite ces derniers vont cédés leurs portefeuilles aux deux compagnies nationales (ARO et NY HAVANA).

Au lendemain de la révolution, il ne reste plus que 4 compagnies nationales qui opèrent dans le secteur : NY HAVANA, ARO, MAMA, AVOTRA.

Concernant la situation actuelle du secteur, dans l'ensemble, la branche Assurance est sous développé, elle reste modeste avec un taux de pénétration (mesurée par le ratio prime/PIB) autour de 0,6% et un total des actifs inférieur à 1,4% du PIB¹². L'activité risque divers domine le secteur avec 77% du total des primes¹³. Les produits offerts sont d'abord l'assurance automobile qui est obligatoire, l'assurance traditionnelle dommages aux biens et aux personnes, l'assurance santé et l'assurance voyage (obligatoire pour ceux qui demandent un visa). L'offre d'assurance-vie comporte des produits d'assurances à capital différé jouissant de taux garantis, telle que la « rente éducation ». Actuellement, il n'y a plus de présence étrangère depuis la nationalisation d'un assureur français en 1975 ; ce pendant, le secteur travaille en étroite collaboration avec des sociétés d'assurances étrangères.

❖ Les sociétés dans le secteur.

Le marché des assurances à Madagascar possède cinq (5) fournisseurs agréés¹⁴ : la compagnie d'assurances et de réassurances Omni branches (ARO); la compagnie malgache d'assurances et de réassurances (NY HAVANA); la mutuelle d'assurances malagasy

¹² BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Vers un agenda de relance économique*, Banque mondiale, Madagascar, 2010, p.229.

¹³ BANQUE MONDIALE/FMI, *Programme d'évaluation du secteur financier.Aide-mémoire*, 2005, p.21.

¹⁴ MECI, *Rapport Economique et Financier 2007-2008*, p. 76.

(MAMA) ; la société d'assurances et de réassurances (AGF Madagascar) ; et la société d'assurances et de réassurances (COLINA Madagascar).

L'Etat est actionnaire dans deux de ces entreprises dont notamment la compagnie ARO et la compagnie NY HAVANA. Ces deux compagnies nationales dominent le marché des assurances et sont contrôlées majoritairement par l'Etat malgache. Par ailleurs, les deux sociétés ont également un lien capitalistique : ARO étant actionnaire de NY HAVANA.

L'organisme qui régule le fonctionnement et l'organisation générale du secteur est le Comité des Sociétés d'Assurance ou CSA.

❖ Les enjeux et perspectives du secteur assurance.

Le secteur est face à des diverses contraintes actuellement. L'activité et les services fournis par le secteur ne sont pas bien assimilés par les agents économiques du fait de l'insuffisance d'information et de communication sur les prestations des entreprises d'assurance ; et du coût des placements périodiques des agents économiques pour la couverture des risques qui est assez élevé.

D'autres points font aussi obstacle à la performance du secteur. Tout d'abord, le monopole d'Etat sur l'activité d'assurance qui limite le développement et le dynamisme du secteur ; ensuite l'inexistence de marché financier pour le placement des excédents de trésorerie des sociétés d'assurance ; et enfin la faiblesse de la demande intérieure.

Mais malgré la faible performance du secteur, il existe des perspectives substantielles de développement. Une situation financière saine et stable et l'établissement d'un régime efficient de réglementation et de supervision sont des conditions indispensables pour le développement du secteur. Ainsi, afin de moderniser le secteur, un code de l'assurance a été adopté en 1999. Son objectif étant de libéraliser le marché, améliorer la protection des assurés, encourager l'assurance –vie et les produits d'épargne collectifs.

2.3 Les autres établissements financiers.

Ce sont la Caisse d'Épargne de Madagascar (CEM), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNAPS), les Centres de Chèques Postaux (CCP) et les institutions de microfinance (IMF).

- La CEM et la CNAPS sont des institutions qui participent à la collecte et au placement de l'épargne. La CEM compte bénéficier d'un statut particulier qui devrait lui permettre de continuer à mobiliser l'épargne des populations à revenus moyens et modestes mais également de pouvoir devenir un acteur important du secteur de la microfinance en intervenant dans des opérations de crédit direct ou dans le refinancement d'IMF. Tandis que la CNAPS quant à elle, gère les retraites des salariés du secteur privé, il s'agit d'un système de retraite par répartition. Elle est supervisée par le Ministère des Finances.

- Les Centres de Chèques Postaux (CCP) participent également à la collecte d'épargne.

Le traitement de ce second chapitre nous a permis ainsi d'un côté de savoir les caractéristiques fondamentales du système financier malgache. Le système financier est très peu développé. Les banques dominant largement le système et ne laisse qu'une part très faible aux autres institutions n'opérant pas d'activités bancaires mais qui sont cependant non négligeables du fait des rôles qu'ils détiennent pour alimenter le système financier à Madagascar. Mais aussi de mieux savoir si ce faible développement du système financier malgache ne serait-il pas lui-même un indicateur de la pauvreté du pays. Dans le chapitre qui va suivre, on va analyser le lien qui existe entre le développement du système financier avec la croissance économique du pays.

Chapitre 3 : Le lien entre le développement du système financier et la croissance économique du pays.

Section 1 : Conception théorique de l'existence de liens entre le développement financier et la croissance économique.

Les liens entre le développement du système financier¹⁵ et la croissance économique¹⁶ ont fait l'objet de nombreux travaux théoriques. Plusieurs auteurs ont défendu l'idée qu'il y aurait des effets bénéfiques du développement financier pour la croissance économique. Mais d'autres ont également tenté de montrer théoriquement un lien de causalité inverse en se posant la question : en quoi le développement économique peut-il induire le développement financier? Pour entamer cette première section il nous est alors utile de distinguer les deux types de liens qui existent entre le développement du système financier et la croissance : lien de causalité univoque et lien de causalité inverse.

1.1 La causalité univoque entre développement financier et croissance économique.

Plusieurs auteurs ont tenté de démontrer l'existence d'un lien causal univoque entre les deux notions.

Selon Levine (1996), il existe cinq arguments qui peuvent fonder théoriquement la relation positive entre le développement financier et la croissance :

- Le système financier faciliterait la protection contre le risque et le partage de celui-ci;
- Il permettrait une allocation optimale des ressources ;
- Il permettrait un meilleur contrôle des dirigeants et de l'entreprise par les actionnaires;
- Il faciliterait la mobilisation de l'épargne domestique ;

¹⁵ Ou tout simplement « développement financier »

¹⁶ On parlera surtout de la croissance de la sphère réelle.

- Enfin, la présence d'un système financier suffisamment développé faciliterait l'échange de biens et services.

Sur les marchés financiers, on doit faire face le plus souvent à la présence des asymétries d'informations ou des coûts de transaction qui mettent tout investisseur face aux risques qui peuvent les influencer comme le risque de liquidité. Le système financier permet de réduire l'importance de ces imperfections de marché, réduire les risques et favoriser ainsi le développement de la sphère réelle. En effet, en l'absence du système financier les agents préfèrent investir dans les projets à faibles risques mais qui procurent des faibles rendements. En revanche, en collectant et en analysant les informations, l'intermédiaire financier fait baisser le degré des chocs et diversifie les risques en connaissant les bons projets. Par conséquent, il assure un meilleur rendement pour l'investisseur. En outre, la présence des institutions financières permet d'éviter les liquidations prématurées d'actifs productifs permettant l'accumulation du capital physique et du capital humain source de croissance économique.

Les intermédiaires financiers peuvent également améliorer l'efficacité de l'allocation des ressources grâce à leur capacité à collecter et à analyser l'information sur les activités innovantes des investisseurs (selon King et Levine 1993, Galetovic 1996) et par conséquent de financer les projets les plus rentables. Schumpeter (1911) a déjà expliqué dans ces travaux le rôle déterminant des banques dans l'allocation des ressources dans la mesure où elles favorisent l'innovation à travers les services financiers qu'elles fournissent.

L'impact positif du développement financier sur la croissance passe aussi par la mise en place d'un contrôle accru des actionnaires sur les dirigeants et sur l'entreprise. L'existence d'un système financier où existe une multitude de contrats financiers et où une institution spécialisée se charge des vérifications et met en place un système de caution (Williamson 1987, Bernanke & Gertler 1989, 1990) favorise la croissance dans la mesure où elle permet de réduire les coûts d'acquisition des informations;

Le développement du système financier faciliterait, entre autre, la mobilisation de l'épargne domestique. On peut faire référence aux travaux de McKinnon (1973) et Shaw (1973) qui explique que le développement financier n'implique pas seulement un accroissement de la productivité du capital, mais aussi une hausse du taux d'épargne et, par

conséquent, un volume d'investissement plus grand. Ils ont par ailleurs analysé les effets de la « répression financière » sur l'épargne et l'investissement, c'est-à-dire le maintien de taux d'intérêt nominal bas et l'intervention publique dans les activités des banques. La répression financière réduit les incitations à épargner. Ce qui influe négativement sur l'investissement et la croissance économique. Ainsi, Mckinnon et Shaw sont favorables à la libéralisation financière permettant la hausse des taux d'intérêt qui incite les ménages à accroître leur épargne car en effet, avec un taux d'intérêt réel élevé, le niveau des réserves obligatoires est faible et dans ce cas l'épargne est facilement mobilisable, l'investissement augmente et engendre une croissance économique.

Enfin, une allocation optimale des ressources et une mobilisation de l'épargne permettront une extension de la production et l'adoption de techniques plus efficaces (Schumpeter 1911). Les entrepreneurs vont être conduits à se spécialiser. Or une plus grande spécialisation nécessite davantage de transactions qu'une situation où chaque agent produirait les biens dont il a besoin. Dans le cas où le système financier peut réduire les coûts de ces transactions, il aura un impact positif sur la croissance.

1.2 La causalité inverse.

La causalité entre le développement financier et la croissance est une question très importante. Un coefficient significativement positif de la finance ne veut pas nécessairement dire que cette dernière cause la croissance. Il se peut que la finance ne fait que suivre la croissance ou bien qu'il y a une causalité bidirectionnelle entre les deux variables.

Ainsi, certains auteurs doutent du rôle positif du système financier dans la croissance économique. Selon Robinson (1952), le développement financier n'explique pas la croissance et le développement économique et que les sources de la croissance devraient être recherchées ailleurs. Pour lui, c'est plutôt le développement financier qui suit la croissance et non l'inverse.

D'après les travaux de Patrick (1966), on peut distinguer deux phases du développement économique du pays. Dans la première, le développement financier qui induit le développement économique. C'est la phase dit « initié par l'offre » pendant laquelle le développement financier permet de transférer des ressources d'un secteur traditionnel peu

productif vers un secteur moderne plus efficace. A l'issue de cette étape, le sens se trouve inverser car pour répondre de manière efficace à la demande qui s'adresse à lui le système doit se développer. On parle ainsi de la phase « induit par la demande » et donc par la croissance.

Cette même démarche a été suivie par Goldsmith (1969) en évoquant l'existence d'une relation feedback entre la finance et la croissance. Il a supposé que le développement de la finance a des effets positifs sur la croissance par le biais de l'efficacité de l'investissement. Et qu'ensuite le processus de croissance qui en résulte induit à son tour un effet feedback positif sur la finance c'est-à-dire que la croissance crée de nouvelles incitations pour plus de développement financier.

1.3 Les indicateurs du développement financier et croissance économique¹⁷.

L'indicateur le plus utilisé pour mesurer le développement du système financier d'un pays est le ratio de la masse monétaire au sens large, M2, au PIB nominal ou PNB (King et Levine, 1993; World Bank, 1989). Mais une augmentation de M2/PIB pourrait plus refléter la monétisation des transactions que le degré d'intermédiation financière. L'accroissement du ratio de M2 au PIB nominal pourrait capter l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation pour les besoins de transaction plutôt que la hausse du volume des dépôts bancaires. Ainsi, un indicateur alternatif peut mesurer le développement financier. C'est le ratio du crédit accordé au secteur privé au PIB nominal qui est une mesure plus précise de l'intermédiation financière. Cet indicateur est très souvent utilisé pour évaluer l'allocation des ressources financières (une possibilité que M2/PIB n'offre pas). Par ailleurs, il est lié à la quantité et la productivité de l'investissement et, par conséquent, à la croissance économique (Beck, Levine, Loayza, 2000; Demetriades et Hussein, 1996; King et Levine, 1993b).

Avant de voir le cas de Madagascar, il est important de remarquer que des travaux empiriques ont été développés pour étudier la situation des pays de l'Afrique subsaharienne et ceci en partant de ces concepts théoriques initiés par les différents auteurs et qui ont été bien sûr diversifiés en deux points de vues différents.

¹⁷ AKA Brou Emmanuel, *Développement financier, croissance économique et productivité globale des facteurs en Afrique subsaharienne*, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, 2007, p.7.

Section 2 : Cas de Madagascar : développement du système financier malgache et croissance économique.

Pour étudier le cas de Madagascar on va partir de la première vision telle que le développement financier pourra aboutir à la croissance économique du pays et c'est seulement après qu'on va aborder si la situation économique ne serait-elle, elle-même un indicateur du développement du système financier, et dans ce cas, on se positionnera dans la seconde vision.

2.1 Le développement du système financier dans la croissance économique du pays.

Comme on l'a déjà évoqué plus haut, le système financier de Madagascar n'est qu'à son stade embryonnaire. Il n'a connu que des évolutions très faibles en comparaison des autres pays d'Afrique subsaharienne. Pour Madagascar, le système financier aura un rôle à jouer dans la croissance économique si et seulement si son développement permettra de susciter le développement des secteurs clés de la croissance économique : favoriser le développement du secteur privé, appuyer efficacement la population pauvre surtout rurale dans le financement de l'agriculture familiale, mobiliser l'épargne afin d'accroître l'investissement,....

Comme le système est dominé par le secteur bancaire, ce dernier sera à la fois le moteur et l'indicateur du développement financier. Pour développer ainsi le système financier, il faudra tout d'abord passer par le système bancaire. Ces dernières années, les banques commerciales cherchaient à développer leurs activités et à étendre leur clientèle. Elles veulent séduire les PME en diversifiant leurs services. Cette situation est un signe d'un fonctionnement efficace du système financier dans la croissance économique dans la mesure où elle peut favoriser simultanément l'émergence et la croissance du secteur privé ainsi que la création d'emploi. En effet, le système serait une source de financement pour les investissements et pourrait servir de levier au développement des PME, qui est sans doute source importante de création d'emplois, et par conséquent la croissance économique.

Faire une relance économique revient à lutter contre la pauvreté. Le système financier doit être un moyen pour atteindre cet objectif en améliorant la situation financière des personnes à faibles revenus leur permettant de financer leurs activités tout en améliorant leur revenu et leur condition de vie. Ainsi le PIB/tête sera amélioré et il y aura croissance. En outre, la disponibilité du crédit et d'autres services financiers peut aussi amortir les chocs ou les fluctuations du cycle économique auquel sont exposés la plupart des opérateurs, en particulier ceux du secteur primaire.

Il est important de mettre l'accent sur la mobilisation de l'épargne. Toute tentative de développement du système financier doit se baser sur cet axe. Récemment, les institutions financières ont développé les microcrédits. Leur développement pourrait bien améliorer la situation de divers agents car ils mettent les institutions sous pression de mobiliser l'épargne. En plus, non seulement les pauvres auraient besoin des services d'épargne pour protéger leur revenu, mais la mobilisation de l'épargne pourrait également accroître l'investissement, source de développement des entreprises et partant source de la croissance.

2.2 La situation économique et le développement du système financier.

Dans cette seconde vision, l'on se demande si ce n'est pas la croissance économique qui n'est pas un facteur déterminant du développement financier. Le développement du système financier pourrait en générale être lié à la situation économique. Le niveau de la pauvreté du pays peut marquer la faible performance du système financier malgache, qui demeure embryonnaire avec un taux de pénétration, tant des épargnants que des emprunteurs, parmi les moins élevés du monde. Toute fois, la marge de croissance du système reste significative comme pour le potentiel économique du pays.

Le développement du système financier est fortement lié à l'expansion des activités économiques, notamment celles qui sont dans les secteurs stratégiques tels que les mines, le tourisme et l'industrie manufacturière comme le textile. Ces secteurs sont non seulement porteurs d'espoir mais ils sont constitués d'entreprises formelles qui devraient entretenir des relations de confiance avec les banques commerciales. Le système financier doit donc se développer en parallèle avec le développement économique. Il est tout d'abord question d'étendre les activités économiques pour relancer l'économie. Le développement du système financier ne viendra qu'au second plan afin de répondre aux financements favorables à

l'extension de ces activités. C'est donc la croissance économique qui susciterait le développement financier et non l'inverse.

En conclusion, le système financier peut être un instrument efficace pour faire développer un pays dans la mesure où son développement a d'impact positif sur la vie économique d'un pays. Toutefois, il est important de remarquer qu'à Madagascar et dans d'autres pays en voie de développement, la situation se trouve inversée. Certes, un système financier développé est sans doute une solution efficace pour une relance économique, mais son développement se trouve même sous le piège de la pauvreté. Comment les pays pauvres peuvent-ils donc espérer développer son système financier ? Cette question nous amène à voir dans la seconde partie de notre étude les mécanismes de la microfinance.

Partie 2 : LE SECTEUR FINANCIER ACCESSIBLE A TOUS : LA MICROFINANCE

Cette deuxième partie de notre devoir va étudier les mécanismes de la microfinance à Madagascar à travers les concepts fondamentaux, les enjeux de la microfinance à Madagascar et ainsi que l'avenir de la microfinance malagasy.

Chapitre 1 : Les Concepts fondamentaux de la microfinance

Section 1 : Conception de la microfinance¹⁸.

1.1 Définitions.

La microfinance désigne l'activité de collecte d'épargne et de financement des petits producteurs ruraux et urbains. Elle peut être aussi définie selon deux critères :

- Tout d'abord, par rapport à la population bénéficiaire, relativement pauvre ou tout du moins n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales du fait de leur profil socio économique. Une définition large et dynamique donnée par le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) considère la microfinance comme « **la fourniture d'un ensemble de produits financiers à tous ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel** »¹⁹.

Les services financiers sont destinés à une clientèle pauvre composée notamment de petits travailleurs indépendants, d'entrepreneurs aux faibles revenus en zones rurales ou urbaines. Il s'agit souvent de commerçants, marchands ambulants, petits agriculteurs, petits prestataires de services, artisans et petits producteurs.

- Le deuxième critère repose sur la faiblesse des montants des opérations d'épargne et de crédits.

¹⁸ In Le portail Microfinance ; site content : [http:// www.Lamicrofinance.org/](http://www.Lamicrofinance.org/)

¹⁹FORESTIER Pierre, *Les enjeux de la microfinance*, AFD, 2005, p 11-12.

1.2 Les objectifs.

L'éradication de la pauvreté reste un grand défi pour la microfinance. Dans cette optique, elle répond à un double objectif :

- *Premièrement*, la microfinance, comme l'on a déjà évoqué, a pour but de favoriser l'accès des petits producteurs exclus du circuit bancaire à des services financiers de proximité et adaptés à la taille de leur activité.

- *Secondo*, de réaliser une meilleure collecte de l'épargne des ménages et des petits entrepreneurs pour la réinjecter dans le circuit économique.

1.3 Les principaux axes.

Toute activité de microfinance doit permettre au petit producteur ou petite unité de placer ses épargnes individuelles tout en soutenant son activité. Ainsi, trois (03) principaux axes vont caractériser la microfinance : l'incitation à la production, l'accroissement de la productivité ainsi que la lutte contre la thésaurisation.

1.4 Qui exerce l'activité de microfinance ?

L'activité de microfinance est exercée par les Institutions Financières Décentralisées (IFD) qui sont considérées comme des sociétés de droit privé et se divisant en trois (03) catégories bien distinctes selon la loi n° 2005-016:

- Les Institutions Financières Mutualistes (IFM) : regroupent les institutions qui ont obtenu l'agrément de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) et d'autres dont leurs demandes sont en cours d'approbation.
- Les Institutions Financières Non Mutualistes (IFNM) qui ne sont pas encore régies par un instrument juridique. Ce sont celles qui pratiquent l'activité de microfinance sous autre forme que mutualiste.
- Les autres Structures de la microfinance appelées souvent aussi d'Organisations Financières de Proximité (OFP).

Section 2 : L'origine et l'évolution mondiale de la microfinance.

La microfinance est connue déjà depuis plusieurs siècles. Son histoire remonte à des temps immémoriaux. Au moyen âge des traces de la microfinance ont été observé avec les pratiques visionnaires de certains moines franciscains²⁰ qui avaient fondé au XVème siècle les Monts de piété, présentant des orientations communautaires, ils sont été destinés à combattre les prêteurs sur gage en Italie et pour pallier ainsi les taux d'intérêts usuriers.

La microfinance a depuis fort longtemps existé dans les pays développés. En 1849, la première société d'épargne et de crédit a été fondée en Europe. C'est une institution qui offre des services d'épargne aux populations ouvrières pauvres et exclues des banques classiques. L'épargne collectée permet de consentir des crédits à d'autres clients. Ces organismes sont appelés les « mutualistes ».

L'histoire de la microfinance prend racine lorsque le banquier italien Lorenzo TONTI, au XVII è siècle, fondait un système d'épargne appelé « **La tontine** ». La tontine n'est pas un produit financier mais elle est plutôt définit comme « **une association collective d'épargnants qui mettent en commun des fonds pour une période librement déterminée** ». Elle est une pratique de « petite collecte entre amis » c'est-à-dire composée par des groupes d'amis, voisins ou collègues pouvant se constituer afin de proposer, sur la base de confiance, des aides à chacun des membres. Les cotisations des membres et les remboursements permettent de financer les projets qui vont suivre.

En outre, la tontine est **le dispositif d'intermédiation financière le plus efficace et le moins coûteux au monde**. C'est ainsi que plusieurs personnes préfèrent recourir à cette forme d'organisation plutôt que d'aller placer leur argent dans les autres établissements financiers. En effet, la tontine est un système souple et performant en tant qu'une association d'épargnants, se connaissant bien et voulant se regrouper pour investir en commun et bénéficier de l'intégralité des fruits de la gestion au terme échu. Ainsi, contrairement aux banques d'épargne et de crédits, il n'y aura pas de garantie dans les fonds d'investissement. La garantie se base essentiellement sur la notion de confiance car il s'agit des adhérents qui se

²⁰ Des religieux de l'ordre fondé par François d'Assise.

connaissent bien. Mais ce système est possible car il y a de vraies relations sociales. Ce pendant celle ci reste des pratiques informelles.

Actuellement, les tontines revivent dans la mesure où les banques refusent d'intervenir du fait que les conditions d'octroi de crédits deviennent de plus en plus rudes. Mais on est face aujourd'hui à un contexte plus individualisé c'est-à-dire que les gens ne vont plus se regrouper dans une association lorsqu'ils ont un besoin de financement mais c'est plutôt les organismes de microfinance qui prennent le relais.

La microfinance a connu d'essor considérable depuis le temps. Elle devient de plus en plus modernisée. Dans les années 1970 a émergé la microfinance moderne qui recherchait des solutions en priorité pour développer le secteur privé. L'ère du microcrédit a également commencé lors de cette période. Les microcrédits ont vu le jour au Bangladesh au milieu des années 1970 et sont devenus une des composantes de l'aide au développement depuis une vingtaine d'année. Fondée au Bangladesh à la suite d'une terrible famine en 1974 par le professeur Muhammad YUNUS, la dite « **GRAMEEN BANK**²¹ », peut être aussi considérée comme l'ancêtre de la microfinance. Elle est reconnue comme banque pour les pauvres et ayant pour vocation d'accorder des crédits aux exclus du système bancaire, qui jusque là, se trouvent dépendants des usuriers. La banque fut un immense succès et avec l'aide du gouvernement elle fut étendue dans les pays voisins de la Bengladesh. Actuellement, elle continue de s'accroître à travers le pays et continue de proposer de petits prêts aux paysans pauvres. Son succès a inspiré des divers projets similaires à travers le monde.

Section 3 : La notion de développement de la microfinance.

D'après le constat de la manière dont la microfinance s'est développée dans des pays qui disposent aujourd'hui d'un secteur de microfinance mature, on considère généralement que le développement du secteur de la microfinance, quoique chaque pays a ses propres caractéristiques, suit les 4 phases suivantes : démarrage, expansion, consolidation et intégration.

²¹ Littéralement « banque des villages »

3.1 La phase de démarrage.

Durant cette première phase, les activités de microfinance sont introduites en général sous forme de projets pilotes. La priorité est donnée au développement des produits adaptés à la création d'un marché pour la microfinance. En effet, au cours de cette phase, les produits et services financiers sont encore peu diversifiés : ils sont dans une phase de test et de développement pour un marché en création.

Au niveau des Institutions de Microfinance (IMF), un accent est mis sur les ressources humaines capables de proposer des méthodologies et modalités de services et produits rentables.

Au cours de cette phase, les subventions sont dominantes. On assiste vers la fin de cette période à deux phénomènes : d'une part, des échecs de projets pilotes à cause notamment de la mauvaise qualité de portefeuille de crédit, et d'autre part, la réussite de certaines expériences ayant appliqué des méthodologies adaptées au contexte et des pratiques optimales de microfinance.

3.2 La phase d'expansion.

C'est la phase au cours de laquelle les IMF qui sont considérés comme des leaders se préoccupent d'élargir la gamme de leurs opérations et de leur clientèle. Leur réussite leur permet de monopoliser une grande part du marché potentiel. Il y aura imitation de leurs méthodologies par les autres IMF. L'accent est mis sur le développement des activités et des démarches des IMF sur la mobilisation des ressources pour financer la croissance.

Les IMF continuent de bénéficier de subventions pour le renforcement institutionnel mais elles font recours à des prêts souples des banques, des bailleurs de fonds et de certains investisseurs pour financer leur croissance. On observe au cours de cette phase que la demande en produits et services financiers est importante mais largement insatisfaite. La priorité est au développement des institutions en vue de répondre à cette demande.

3.3 La phase de consolidation.

Au cours de cette phase, les IMF leaders se focalisent sur leur viabilité et sur la pérennité de leurs opérations. L'accent est mis sur le renforcement institutionnel. C'est en effet, une étape caractérisée par la formalisation de l'organisation interne des IMF (manuels de procédures et de gestion des produits, SIG...). Le secteur de la microfinance se formalisant, la réglementation du secteur devient nécessaire. La concurrence est vive entre les IMF qui sont obligées d'améliorer leur productivité et d'innover pour conserver et élargir leur part de marché. Les subventions au secteur s'amenuisent et n'interviennent que sur des aspects tels que le renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur. Au cours de cette phase, on constate que certaines IMF commencent à intégrer dans leur portefeuille de nouveaux clients (micro et petites entreprises et même PME). La priorité est accordée à l'amélioration de la réactivité aux besoins des clients et à la diversification des produits.

3.4 La phase d'intégration.

Dans la phase d'intégration, les IMF leaders font partie intégrante du secteur financier formel réglementé par la Banque Centrale et offrent une gamme de produits répondant aux besoins de la majorité des segments du marché. Cette intégration du secteur de la microfinance au secteur financier formel permet l'accélération de la croissance et du développement économique. Cette phase est caractérisée par la disparition des subventions pour les IMF qui s'autofinancent et ont accès aux fonds commerciaux pour financer leur croissance et servir à la fois leur clientèle de base et des clients haut de gamme (MPE, PME). Au cours de cette phase, les institutions financières formelles (banques et établissements de crédit) sont de plus en plus engagées dans le secteur de la microfinance, en créant des unités ou des départements pour fournir des produits et services à une catégorie de clients considérés comme pauvres et à bas revenus.

Section 4 : Concepts de la microfinance à Madagascar.

4.1 Historique de la microfinance malagasy.

La microfinance a existé depuis plus d'une vingtaine d'années à Madagascar. Connaître l'histoire de la microfinance malagasy revient à suivre ses processus de développement au cours du temps. Ainsi, on peut distinguer trois grandes périodes :

- L'origine et la phase de démarrage : avant 1990.
- La phase d'émergence des IMF : entre 1990-1995.
- La phase de développement et de croissance : depuis 1996.

❖ Période d'avant 1990 : origine et phase de démarrage de la microfinance.

Avant 1990, la Microfinance malagasy était encore à son stade embryonnaire. A part l'APEM créée en 1987, aucune autre institution n'existait à cette époque. Néanmoins, la BTM (Bankin'ny Tantsaha Mpamokatra), la banque nationale depuis 1976, reprise en 1999, dans le cadre de sa privatisation, par la BOA (Bank Of Africa) intervenait aussi dans le secteur. Mais ses activités dans ce secteur étaient très limitées à l'octroi des crédits agricoles à la population rurale. Une des raisons d'être de la microfinance était expliquée par l'inadéquation de l'offre à la demande de crédit avant 1990. Les possibilités d'offre de la seule banque (la BTM) étaient faibles par rapport aux besoins en crédit des paysans. En outre les conditions d'accès à ce type de crédit s'avéraient difficiles et coûteuses pour la population rurale.

❖ Période entre 1990-1995 : phase d'émergence des IMF.

Malgré la constatation de la défaillance de la banque nationale dans le secteur de la microfinance, des IMF mutualistes ou non mutualistes vont être créés au cours de cette période. On retrouve trois groupes d'acteurs qui ont favorisé cette émergence :

- **Le gouvernement** : pour pallier la défaillance du système bancaire, au travers de sa politique et son concours au financement de la Banque Mondiale, a pris l'initiative de créer la microfinance à Madagascar.

➤ **Les bailleurs de fond** : avec la mise en œuvre de plusieurs programmes de crédit à partir de 1990 (Agence Française de Développement, Banque Mondiale, Coopération Allemande, PNUD/FENU, Union Européenne...).

➤ **Les opérateurs techniques spécialisés ou les Agences d'Implantation et de Développement** (ACEP, CIDR, DID, IRAM, FERT et WOCCU) qui ont assuré l'encadrement technique des IMF en apportant à la Grande Ile leur savoir-faire et les expériences issues de leurs interventions en Afrique et sur d'autres continents.

Ainsi, de nombreuses institutions vont être créées à Madagascar et seront classées en trois catégories bien distinctes :

➤ Les institutions "*à base de membres*" composées des Institutions mutualistes.

➤ Les organisations de "*crédit direct*" qui sont des expériences ayant comme activité principale la distribution de crédit et qui ne lient pas le bénéfice de leur prêt à la constitution d'une épargne préalable ;

➤ Les projets à "*volet crédit*" et les ONG ou associations qui ne font pas du crédit leur activité principale, le crédit étant souvent considéré comme une composante parmi d'autres.

Le tableau suivant peut résumer l'ensemble des IMF mutualistes ou non créées au cours de cette période :

Tableau n°4 : Création des IMF

Date de création	IMF mutualistes	IMF non mutualistes
1987		APEM
1990	AECA/CIDR	SIPEM, EAM
1993	CECAM/FERT	Vola Mahasoa/CIDR
1994	OTIV/DID	
1995	ADEFI, TIAVO/WOCCU	

Dans la catégorie des IM mutualistes, l'OTIV/DID et CECAM/FERT constituent les deux plus grands réseaux tant en terme de volume d'activités que de couverture géographique.

❖ Depuis 1996 : phase de développement et de croissance.

Cette phase sera marquée par :

➤ Une croissance remarquable des activités des IMF (épargne et crédit) avec l'extension géographique et la consolidation des réseaux préexistants. Certains IMF ont connu leur ouverture à de nouvelles caisses, leur installation dans d'autres zones asservies et ainsi que la redynamisation de leur réseau.

➤ L'apparition des leaders professionnels dans les domaines de la collecte d'épargne, de la gestion du crédit et dans l'innovation en terme de produits et services.

➤ La professionnalisation du secteur avec des associations d'IMF dynamiques et représentatives. Il existe ainsi des associations professionnelles telles que l'APIFM (Association des Institutions Financières Mutualistes) et l'AIM (Association des Institutions de Microfinance non Mutualistes).

➤ Les acteurs (IMF, Banque, Gouvernement et bailleur de fond) engagés dans l'application des pratiques optimales.

➤ La prise de conscience des principaux acteurs de la nécessité de coordonner les interventions des bailleurs de fonds, de créer un cadre légal et réglementaire favorable à l'activité, de renforcer les capacités des associations professionnelles et de définir clairement une stratégie globale pour le secteur.

➤ La mise en place de la Cellule de Coordination Nationale de la Microfinance (CNMF) et l'élaboration du Document de Stratégie Nationale de Microfinance (DSNMF). La Cellule de Coordination Nationale de Microfinance est une entité rattachée au Ministère des Finances et du Budget et mise en place en décembre 2003. Elle assure la tutelle et la coordination des interventions dans le secteur de la microfinance.

Le Document de Stratégie Nationale de Microfinance (DSNMF) a été validé par la CNMF en 2004. Ce document a été approuvé par le gouvernement et en 2007, il a été révisé et aligné au MAP (Madagascar Action Plan).

➤ L'application de la nouvelle loi relative à l'activité et au contrôle des Institutions de Microfinance. Il s'agit de la loi N° 2005-016 du 29 septembre 2005 dont le décret d'application N° 2007-012 fixant les formes juridiques des IMF et les modalités de leur

immatriculation au Registre du Commerce des Sociétés et le décret d'application N° 2007-013 portant fixation du capital minimum des établissements de crédit et de la valeur nominale des titres de participation.

4.2 Les caractéristiques de la Microfinance à Madagascar.

Les caractéristiques de la Microfinance peuvent être résumées comme suit :

- Le secteur est en émergence
- Le contexte socio-économique et l'histoire des implantations font que la viabilité des institutions exigera beaucoup de temps.
- La mobilisation de l'épargne est encore faible malgré la dominance des IMF mutualistes
- Plusieurs bailleurs de fonds interviennent avec l'appui d'opérateurs techniques ayant des expériences assez diversifiées. Mais la Banque Mondiale, avec son programme AGPMEF sur une durée de 15 ans, est l'intervenant externe le plus déterminant.
- De nombreux dysfonctionnements apparaissent au niveau des réseaux les plus importants : dégradation du portefeuille, problèmes de gestion et de gouvernance.

Bref, la microfinance est ainsi un concept très lointain. Elle permet aux pauvres d'accéder à des services financiers que le secteur bancaire ne leur permet pas. La microfinance a connu des développements significatifs et répandus à travers le monde. Elle est devenue l'instrument le plus préféré des pays pour atteindre leur objectif de développement. A Madagascar, la microfinance est encore un secteur jeune. Cependant, les enjeux du secteur sont grands et auront des impacts pouvant conditionner son avenir.

Chapitre 2 : Les enjeux de la microfinance à Madagascar.

Section 1 : La situation récente du secteur²².

Le secteur de la microfinance a connu des développements rapides et joue un rôle important pour les populations à faibles revenus notamment en milieu rural et pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès aux financements des banques commerciales. Très rapides et soutenus, la croissance et le développement des activités des Institutions de Microfinance (IMF) au cours des dix dernières années se sont traduits par:

- l'extension de la couverture territoriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain,
- l'augmentation du taux de pénétration,
- le développement des activités : nombre de membres et de clients touchés, volume des dépôts collectés auprès de la clientèle, volume des crédits distribués.

A la fin de l'année 2008, le secteur représentait 3,6% du total des actifs du système financier. Ce pourcentage reste négligeable en comparaison de ce des banques de dépôts. Toutefois, le nombre d'IMF agréées continue d'augmenter. Il est passé de 20 institutions en 2008 à 25 à la fin de 2009, et tout récemment, dans les statistiques de la BCM, on dénombre 27 institutions de microfinance avec plus de 400 agences éparpillées dans diverses régions de Madagascar.

Le nombre de membres des IMF (mutualistes) est passé de 135 305 en 2002 à 489 125 en 2009 (**tableau n°5**) et pour les institutions non mutualistes, le nombre de clients est passé de 17 245 en 2004 pour atteindre 92 079 à la fin de l'année 2009 (**tableau n°6**).

Tableau n°5: Evolution des activités des IMF de 2002 au 31 décembre 2009.

	2002	2003	2005	2006	2007	2008	2009
Nombres de caisses	338	380	394	413	428	653	462
Nombres de membres	135 305	179 399	232 347	289 508	322 675	453 310	489 125
Encours d'épargne (en millions Ariary)	10 372	18 992	25 510	31 317	32 190	50 619	62 692
Encours de crédits (en millions Ariary)	11 212	19 519	36 235	40 219	53 248	80 300	71 573

(Source : APIFM) - 1 \$US ~1750 Ariary (2002 à 2007) et ~2000 Ariary en 2009

Tableau n°6: Activités des IMF Non Mutualistes de 2002 au 31 décembre 2009.

²² Les chiffres sont recueillis en grande partie dans BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Vers un agenda de relance économique*, Banque Mondiale, Madagascar, 2010, p.227-228 .et dans le site web : www.Lamicrofinance.org

	2002	2003	2004	2005
Nombres de clients	8 474	10 991	17 245	8 150
Encours de crédit (millions Ariary)	1 555	1 820	2 634	2 928
	2006	2007 (*)	2008	2009
Encours de crédit (millions Ariary)	4 353	16 845	32 922	72 158
Montant crédit octroyé (millions Ar)	8 303	nd		
Nombre de crédits octroyés	5 725	nd		
Encours d'épargne (millions Ariary)	-	4 940	12 684	23 887
Nombre de points de services	-	60	160	178
Nombres de clients	14 669	38 038	107 335	92 079

(*) : Incluant Mahavotse, Acces Banque, Microcred (outre les membres classiques de l'AIM)

(Sources : AIM - CNMF) - 1 \$US ~1750 Ariary (2002 à 2007) et ~2000 Ariary en 2009

Au plan national, les IMF mutualistes et non mutualistes regroupent, au 31 décembre 2009, plus de 580 000 membres environ (**tableau n°7**) dont plus de 40% de femmes. En terme de pénétration de marché, environ 14% des familles malgaches sont actuellement bénéficiaires des services financiers offerts par ces institutions de microfinance contre moins de 1% avant 1990.

Tableau n°7 : Statistiques nationales consolidées du secteur au 31/12/2009 (mutualistes et non mutualistes).

	31/12/2009
Nombre de points de services	640
Nombre de bénéficiaires	581204
Nombre d'emplois créés	2 808
Encours de crédit	143 730 millions Ar (71,8 millions \$US)
Encours d'épargne	86 600 millions Ar (43,3 millions \$US)

Source : siteweb Banque Centrale

Par ailleurs, d'autres institutions comprenant les ONG internationales, les associations locales, et également la caisse d'Epargne de Madagascar (CEM), fournissent désormais des services de microfinance. Pour la CEM, bien qu'elle fournisse des services d'épargne aux populations à faibles revenus, elle n'est pas formellement une IMF mais fonctionne avec une autorisation spéciale de la BCM.

Les dépôts au près des IMF et les prêts octroyés se sont accrus respectivement par an de 62% et de 36% en termes nominaux. On peut constater ainsi que les dépôts sont largement supérieurs par rapport aux prêts. En effet, le secteur de la microfinance a atteint des taux de pénétration relativement élevés en ce qui concerne les dépôts, qui sont environ de 35% des ménages à faibles revenus alors que l'accès aux services de crédit et de paiement reste limité (moins de 10%). D'un côté, le taux élevé de pénétration pour les services de dépôt est dû généralement au réseau étendu de la CEM qui représente approximativement 80% du total des déposants. De l'autre côté, la faiblesse de ce taux pour les crédits est causé en grande partie de la segmentation entre les composantes bancaires et non bancaires du système financier.

Section 2 : Les contraintes, atouts et opportunités de la microfinance.

2.1 Les contraintes et faiblesses de la microfinance.

La microfinance est en pleine expansion à Madagascar. Cependant, le développement du secteur est rendu difficile du fait de l'existence de différentes contraintes pouvant marquées les faiblesses des IMF. Ces contraintes peuvent être liées à la situation socio économique voire même politique de Madagascar. Ils peuvent être d'origine interne ou externe des IMF.

❖ Les contraintes d'origine interne.

Au niveau des IMF, les compétences sont très limitées. Ces incompétences peuvent être le fruit du mal gestion financière au sein des IMF et que les ressources humaines sont faiblement qualifiées. Les IMF ont grand besoin de personnel qualifié mais les formations en microfinance sont rares. L'insuffisance des planifications peut contraindre également les compétences des IMF.

On assiste à des problèmes de gouvernance et de gestion. D'où l'existence de nombreux disfonctionnements au niveau des réseaux comme la dégradation du portefeuille de crédits pouvant entraîner la fermeture même de plusieurs caisses.

De plus, les occasions d'échange d'expérience sont peu nombreuses, et les réussites et les échecs des uns et des autres ne sont pas connus. On est ici face à l'absence de données statistiques exhaustives et fiables du secteur et la manque d'initiative de produire de l'information.

Mais d'autres faits limitant la performance de la microfinance peuvent également exister au sein même des institutions, tels que la faiblesse des crédits distribués par rapport au besoin des membres, le coût élevé du traitement des dossiers individuels et des investissements, et l'insuffisance de l'expérience du mécanisme.

❖ **Les contraintes d'origine externe.**

L'absence d'une véritable politique nationale axée sur les « pratiques optimales » internationalement reconnues du fait de l'inexistence d'une stratégie nationale efficace.

Il existe une persistance des problèmes de recouvrement des créances malgré les efforts entrepris au sein des IMF à cause d'un cadre juridique non favorable. Le cadre légal et réglementaire est peu adapté, contraignant et discriminatoire surtout à l'endroit des systèmes de « **crédit direct** ». La régulation des IMF devient de plus en plus difficile du fait de l'accroissement de leur nombre. En outre, une véritable coordination est inexistante au niveau national.

La couverture géographique du territoire est inégale et insuffisante pour les IMF. Et on constate que l'offre de services est en déséquilibre entre zones rurales et zones urbaines. L'une des causes de ce déséquilibre vient du fait que les infrastructures de base comme la route et donc la communication sont déficientes en milieu rural.

Les crises sociopolitiques peuvent retarder l'atteinte des objectifs d'un certain nombre d'IMF. L'autonomie financière n'est pas atteinte par la majorité des IMF.

L'insuffisance de ressource de financement sur le moyen et long terme peut effectivement contraindre le développement des activités de microfinance.

L'interférence négative des actions de deux ou plusieurs projets constitue un autre aspect contraignant aux IMF à Madagascar. Exemple : AGEPMF-PSDR dans le cadre du financement des petits groupes ruraux.

2.2 Les atouts de la microfinance.

Malgré l'existence de plusieurs facteurs pouvant limiter la croissance du secteur de la microfinance, nombreux sont les atouts propices au développement de la microfinance à Madagascar.

Le secteur de la microfinance est un secteur prometteur de développement à Madagascar. Sa performance est due premièrement, à une volonté du gouvernement de faire de la microfinance un outil au service du développement actif du secteur.

Ensuite, l'existence et le fonctionnement de deux associations professionnelles dynamiques : l'APIFM pour les Institutions Financières Mutualistes et l'AIM pour les non Mutualistes. Ces deux organismes participent largement à la bonne promotion du secteur.

Il y a également l'intérêt naissant des banques pour le secteur de la microfinance et l'engouement des bailleurs de fonds à appuyer le secteur dans le cadre de partenariats qui semblent des atouts favorables à la pérennité des IMF malagasy.

Le secteur présente une forte potentialité de croissance : grâce à l'évaluation faite des besoins et capacités du pays, plusieurs Institutions ont manifesté leur intérêt, ont commencé à s'installer à Madagascar et leur effectif ne cesse de se relever. En outre, on constate une demande largement importante et la compétitivité entre les institutions financières visant la performance, contribue à augmenter et à améliorer les offres de services.

Un des points forts de la microfinance est sa stabilité dans l'évolution des conditions politico-économiques. Les crises politiques et économiques n'ont apparemment pas affecté la microfinance malagasy, dont la croissance entre 1999 et 2004 atteint 246% du nombre des membres et une augmentation de plus de 100% du volume de l'épargne et du crédit.

2.3 Les opportunités de la microfinance.

Les opportunités de la microfinance portent sur les grands domaines suivants :

- Du point de vue de la réglementation et de la supervision notamment la révision de la réglementation en vigueur pour être conforme à la croissance des IMF.
- L'assurance du Ministère des Finances et du Budget (MFB), à travers la Coordination Nationale de la Microfinance (CNMF), de la tutelle et la coordination des interventions dans le secteur de la microfinance. Ce qui devra permettre une bonne promotion des IMF et un meilleur suivi des interventions.
- La coordination du secteur et l'accord entre les acteurs optimaux et institutionnels.
- La couverture nationale de l'offre et la diversification des produits et services des IMF.
- La mise en œuvre des programmes de formation des acteurs et la revue de refinancement des IMF.

Section 3 : La microfinance et le financement des PME.

Les PME occupent une place importante dans la vie socio économique de Madagascar. En effet, plus de 80% des entreprises identifiées à Madagascar sont des micros, petites et moyens entreprises. Le tissu économique malgache est dominé par un grand nombre de PME dont une grande partie sont des entreprises individuelles soit environ 90%. Comme dans les pays subsahariens, les PME à Madagascar financent plus de 70% de leur fonds de roulement et de leurs investissements au moyen de leurs bénéfices propres mise en réserves et seulement 10% au moyen de financement bancaire. En effet, le coût de financement est pour les entreprises noté comme une contrainte majeure à leur fonctionnement et à leur expansion.

Les PME ont du mal à accéder aux services bancaires. On peut évoquer les raisons suivantes : la manque de fiabilité des états financiers des emprunteurs, la manque de garantie, le faible volume de transaction, la dispersion géographique, manque d'information sur les entrepreneurs,.... Pour ces raisons, les banques adoptent des taux d'intérêts plus ou moins discrétionnaires et des attitudes méfiantes. Néanmoins, il existe un certain nombre d'organismes financiers qui offrent des services aux micro entrepreneurs. Les services micro financiers gagnent de plus en plus de terrain dans le financement des PME à l'égard de la défaillance des banques commerciales. La microfinance permet de soutenir les petits et micro entrepreneurs dans les besoins de financement de leurs activités tout en améliorant leur revenu et leur condition de vie. Autrement, la microfinance serait la clé pour la relance de la croissance des entreprises et donc de la relance économique dans la mesure où elle suscite les investissements qui sont la source de la croissance et du renouvellement des équipements des entreprises.

Des institutions spécialisées en microfinance ont d'ailleurs pris une attention particulière pour appuyer les PME comme l'Access Banque, ayant obtenu un agrément de banque territoriale, elle portant toutefois des services bancaires aux PME. Il appuie les entreprises afin de leur donner droit à des crédits accessibles et rapide pour étendre leurs activités, de leur donner des possibilités d'épargne pour financer leurs perspectives à long terme et gérer leurs liquidités et des virements pour faciliter leurs activités. De même, pour le Microcred et la SIPEM, leurs opérations s'adressent à un public de micro et petites entreprises malgaches. Ils ont pour mission d'offrir des services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises pour le financement de leurs fonds de roulement.

Section 4 : Les liens entre les IMF et les autres institutions.

Les liens entre les IMF et les banques commerciales sont les plus marquants. Les relations entre banque et microfinance ont été très limitées avant les années 1990. Sous l'impulsion des différents programmes des bailleurs de fonds, les relations IMF/banques commerciales remontent aux années 1996 pendant lesquelles les IMF ont appris à nouer des relations d'affaires avec les banques en ouvrant dans leurs livres des comptes de dépôts, en initiant des opérations courantes et en demandant des crédits de refinancement.

Actuellement, on observe un intérêt réciproque dans les relations IMF/banques. Les banques et les institutions font chacune face à des contraintes spécifiques dans leurs activités

de financement. Pour faire face à la diversité des besoins et pour répondre à la demande de financement qui est plus ou moins importante et non satisfaite jusqu'à ce jour par le système financier, il doit exister une possibilité de complémentarité entre les deux formes d'institutions. Les modalités de partenariat entre microfinance et banques peuvent prendre trois formes :

❖ **Partenariat financier** : les IMF peuvent placer les excédents d'épargne et de trésorerie auprès des banques. Mais les banques peuvent également refinancer les IMF en leur prêtant des ressources financières et qui les reprêtent à son tour et s'engagent à les rembourser. Ce partenariat doit se consolider sur la base d'une confiance entre les deux institutions.

❖ **Partenariat technique** : il peut être lié aux services financiers des IMF c'est-à-dire la banque assure l'octroi de crédits et la collecte d'épargne pour les guichets des IMF, pendant que les IMF se contentent de jouer leur rôle d'intermédiaire.

❖ **Partenariat institutionnel** : les banques peuvent être des acteurs déterminants de la création des IMF : initiateur, maître d'ouvrage, président ou membre du comité de pilotage du projet. Dans ce contexte, elles peuvent influencer les choix stratégiques des IMF (zones d'intervention, types de populations ciblées, produits proposés, taux d'intérêt, etc.) et les imposer des règles, des normes de développement et des conditions de collaboration entre l'IMF et son environnement. A l'issue de cette phase de projet, les banques ne conservent que des relations financières et techniques avec les IMF. Ce pendant, si ces dernières ouvrent leur capital, les banques peuvent en être des actionnaires.

Dans un cas plus pratique, les IMF surtout les non mutualistes, puisqu'ils n'ont pas le droit de collecter l'épargne du public mais faire tout simplement du crédit, doivent développer leurs relations avec les autres institutions. D'ailleurs, les argents que ces institutions prêtent proviennent essentiellement de leurs actionnaires et des investisseurs qui sont dans la majorité des cas composés par des banques, des établissements issus du privé, et des compagnies d'assurances.

Les autres institutions bancaires ou non commencent par contre à s'intéresser aux produits de la microfinance. La BOA est reconnue comme la banque leader du secteur de la

microfinance malgache. En raison de son passé agricole et de son réseau étendu, elle entretient des relations privilégiées avec les IMF. Elle fournit aux IMF des produits de refinancement qui permettent à ces institutions de développer leurs activités de crédit ; et distribue également des prêts au secteur rural.

En outre, la CEM qui est en voie de transition vers un statut d'établissement financier à part entière souhaite intervenir comme « un grossiste de crédit » pour les IMF.

Pour conclure, la microfinance est face à des enjeux importants à Madagascar. Malgré sa jeunesse, elle est à son stade de développement et pourrait être un secteur promoteur de développement à Madagascar. Le chapitre suivant va étudier l'avenir de la microfinance à Madagascar en traitant les perspectives à long et moyen terme ainsi que les recommandations.

Chapitre 3 : L'avenir de la microfinance malagasy

Section 1 : Les perspectives à long et moyen terme.

La microfinance est un secteur encore jeune mais en pleine expansion à Madagascar. Le secteur peut cependant être un promoteur de développement. Les acteurs s'efforcent ainsi d'améliorer leur stratégie d'interventions afin d'encourager l'essor de la microfinance. Ils ont entrepris récemment un certain nombre d'actions afin de mieux réaliser leurs objectifs tant dans le court terme que dans le moyen et long terme.

La microfinance a été considérée comme l'instrument privilégié de la lutte contre la pauvreté depuis le début des années 2000 dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et conformément au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Cette politique a été dans le but de réduire de moitié la population pauvre en 2015. Elle a été d'ailleurs confirmée dans le MAP couvrant la période 2007-2012. Le gouvernement, pour atteindre cet objectif, s'est engagé d'améliorer la situation des personnes à faible revenu par le biais de l'accès aux services financiers et donc la microfinance dans le cadre d'une politique axée sur trois grandes orientations :

- La poursuite de la mise en œuvre de projets de grande envergure appuyés par des partenaires financiers visant la promotion des IMF ;
- La définition d'un cadre réglementaire pouvant être favorable au bon fonctionnement des IMF ;
- La mise en place d'une autorité de supervision des IMF adaptée à leurs risques et apte à accompagner le développement des institutions.

La solution idéale pour soutenir cette stratégie gouvernementale de la lutte contre la pauvreté réside dans la création d'institutions de microfinance viables et pérennes qui répondent aux besoins de financement des ruraux.

Le gouvernement avec la BCM essaye par conséquent d'entretenir un environnement incitatif aux institutions de crédits tout en maintenant un taux d'inflation supportable.

Aussi, des dispositions ont été prises au niveau de la CSBF et des IMF afin de mieux sécuriser le secteur dont notamment:

- La prévention des risques de surendettement : une centrale des risques est en cours de création au niveau de la banque centrale afin de prévoir toutes risques de surendettement de la clientèle malgré la multiplication des caisses et aussi pour permettre une meilleur sélection des bénéficiaires de crédits.
- La constitution d'une base de données sur les indicateurs de gestion : elle permettra à la CSBF de contrôler plus régulièrement le suivi de la santé et le fonctionnement des institutions et l'ensemble du secteur.
- Les autres balises réglementaires qui sont en étude ou sont déjà appliquées récemment. A titre d'exemple l'instruction de la CSBF définit les structures minimales de gouvernance exigées pour chaque niveau d'IMF.
- Les réflexions sur l'utilisation des progrès technologiques pour des négociations de services financiers afin de pouvoir offrir des services dans les zones enclavées souffrant de l'inexistante d'énergie électrique ou pour diversifier le portefeuille de crédits.

Par ailleurs, au stade actuel du développement du secteur de la microfinance, la vision que les principaux acteurs du secteur pourraient partager peut s'énoncer comme suit :

« Disposer d'un secteur de la microfinance viable et pérenne, intégré au secteur financier, diversifié et innovant, assurant une couverture satisfaisante de la demande de services et produits de microfinance, sur l'ensemble du territoire et opérant dans un cadre politique, légal, réglementaire et fiscal adapté et favorable ».

D'après cette vision, des axes stratégiques seront développés et doivent se tourner autour des objectifs suivants :

- instaurer un cadre légal et réglementaire favorable à l'émergence et au développement des IMF ;
- avoir Offre pérenne de produits et services diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non couvertes, par des IMF professionnelles et viables ;

- amélioration des capacités des IMF renforcées grâce notamment aux actions de formations ;
- refinancement des IMF et articulations Banque et IMF doivent être renforcées ;
- avoir une coordination efficace du secteur et concertation.

Section 2 : Les recommandations.

Les services bancaires excluent les personnes à faibles revenus, le plus souvent des ruraux, malgré les formalités strictes exigées par les banques. Par conséquent le système financier malgache n'est pas accessible à tous car en effet ce sont les banques qui le dominent. En outre, il est important de remarquer que la pauvreté est un phénomène essentiellement rural puisque environ 85% des pauvres se trouvent dans les milieux ruraux. Pour que la microfinance soit ainsi un levier pour le développement, il faudrait intégrer les IMF dans le système financier moderne qui pourrait répondre aux besoins de financement des plus pauvres et que le secteur financier soit ouvert à toute catégorie de personne. D'autre part, les bailleurs de fonds doivent unir leur force pour la construction de ce secteur financier accessible à tous.

La réforme du cadre législatif et réglementaire est nécessaire pour régulariser la situation des IMF surtout pour les dits « non coopératives »²³. Une réforme légale pour demander l'agrément d'IMF entant que société anonyme et de changer de statut pour devenir des institutions coopératives. Pour assurer le bon fonctionnement et leur développement, en devenant des coopératives financières, tous les IMF peuvent recevoir des dépôts et jouir d'exemptions fiscales.

Concernant l'offre, en raison de leur relative jeunesse, du faible niveau de leurs activités, de la qualité de leur portefeuille et de l'insuffisance de leur professionnalisme, les institutions du secteur ne sont pas encore financièrement autosuffisantes. De plus, les IMF sont contraints du mal qualification de leurs ressources humaines. Cette situation compte certainement parmi les causes de la lenteur relative du transfert des compétences des opérateurs techniques aux techniciens nationaux. Pour porter une solution à ces anomalies, il faudra développer des programmes de formation pour les acteurs au sein des IMF (les techniciens, les organes de gestion,...).

²³ Ce sont les IMF enregistrées entant qu'un simple établissement financier n'obtenant pas des avantages fiscaux.

Une professionnalisation sera ainsi importante et elle devra être matérialisée comme suit :

- l'élaboration des procédures adaptées aux opérations ;
- la mise en place des systèmes d'information de gestion ;
- la définition d'une politique de gestion de ressources humaines ;
- l'élaboration des plans d'affaire et de développement stratégique.

Pour améliorer leur portefeuille, les IMF auront besoin en outre de développer leurs relations avec les banques et même avec les autres institutions. Il faut d'une part favoriser leurs financements pour le long et moyen terme par les banques commerciales. Et d'autre part il faut développer de bons systèmes d'information de gestion (SIG) qui fournissent à temps des informations statistiques et financières fiables dans le but d'une meilleure coopération entre les IMF.

Certes que les institutions doivent également entretenir des relations favorables avec les bailleurs de fonds pour leur permettre d'améliorer les offres de services mais elles ne doivent pas être dépendantes de ces derniers car cette situation peut alourdir la viabilité des institutions.

Concernant toujours l'offre de services des IMF, le financement des microcrédits et le soutien de l'accès des PME au système de crédit sont parmi les principaux objets de la microfinance. Pour développer ainsi la microfinance, il faut donc mettre l'accent sur le développement des microcrédits. Pour se faire, il faut encourager les institutions se spécialisant dans le domaine en leur apportant des appuis financiers nécessaire au bon fonctionnement de leurs activités.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Comment réduire la pauvreté, voilà une question à la quelle beaucoup de monde s'intéressent et veulent apporter une réponse. Le système financier peut être l'un des moyens pouvant répondre à cet objectif dans la mesure où son développement pourrait aboutir à la croissance et donc au développement économique. Il peut contribuer au bien être de tous les agents économiques grâce à son entrée dans le processus de l'optimisation des ressources, dans l'accumulation du capital productif, ainsi qu'à l'innovation technique. Mais ces actions nécessitent l'intermédiation des institutions financières, qui sont l'un des éléments assurant la vie d'un système financier à part l'existence des marchés financiers et l'application des réglementations.

A Madagascar, le système financier est encore loin d'être un moyen pour développer le pays. Il n'est pas rare de rencontrer une situation inverse par laquelle ce serait plutôt le développement économique qui pourrait engendrer le développement du système financier, et que la source du développement se trouverait ailleurs. Le niveau de la pauvreté pourrait être la cause de la faible performance du système financier. Ainsi, le système financier ne connaissait qu'une très faible évolution au cours du temps puisque l'incidence de la pauvreté ne cesse de s'empirer à Madagascar. Il est en outre important de remarquer que notre système financier est dominé par les services bancaires dont leurs accès se trouvent encore difficiles pour une partie importante de la population dont notamment les ménages ruraux à faibles revenus et les PME. Alors que ces derniers constituent largement le tissu économique de Madagascar.

Néanmoins, l'existence des autres institutions financières non bancaires pourrait être propice au développement du système financier en leur donnant une place beaucoup plus importante au sein du système financier.

Le développement de la microfinance constitue une politique récemment prise par le gouvernement malagasy pour atteindre l'objectif de la lutte contre la pauvreté. La microfinance, même en étant un secteur encore très jeune à Madagascar, donne une opportunité aux plus démunis d'accéder facilement à des services de financement à des conditions avantageuses leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenu.

Ce développement passera sans doute en premier lieu en intégrant les IMF dans le système financier moderne pour assurer le développement de celui-ci et pour pallier les défaillances des services bancaires ; mais aussi en développant les relations avec les bailleurs de fonds afin d'élargir leur champ d'action.

Avoir un secteur financier accessible pour toute catégorie de personne pourrait être la solution efficace pour réduire le nombre de personnes se trouvant dans une situation défavorable.

Quoiqu'il en soit, malgré les perspectives et les recommandations conçues, on peut toujours demander si le but de faire la microfinance un instrument de lutte contre la pauvreté sera-t-il belle et bien atteint d'ici quelques années ?

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : La liste des banques enregistrés au près de la CSBF.....	8
Tableau n°2 : Entrée de nouvelles banques.	22
Tableau n° 3: Bilan simplifié du secteur bancaire (en %), Septembre 2009.	24
Tableau n°4 : Création des IMF	45
Tableau n°5: Evolution des activités des IMF de 2002 au 31 décembre 2009.	48
Tableau n°6: Activités des IMF Non Mutualistes de 2002 au 31 décembre 2009.....	49
Tableau n°7 : Statistiques nationales consolidées du secteur au 31/12/2009 (mutualistes et non mutualistes).....	49

LISTE DES FIGURES

Figure n°1: BANQUES COMMERCIALES A MADAGASCAR, 1975 à 2000.....	22
--	-----------

ANNEXES

ANNEXES 1

ETATS FINANCIERS DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

EVOLUTION DES BILANS

Remarque :

Les données ci-après concernent uniquement les IMF agréées par la CSBF. Notons, cependant, l'existence d'IMF opérationnelles mais non encore agréées par la CSBF.

1. Opérations de dépôt

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Dépôts à vue	7 869	20 301	25 243	30 599
Dépôts à terme	4 003	4 590	5 408	6 870
Dépôts bloqués	2 002	5 184	7 096	8 996
Autres dont dépôts spécialisés	2 014	3 225	4 666	6 804
Total dépôts	15 888	33 300	42 413	53 268

2. Opérations de crédit

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Crédits bruts	27 262	42 476	59 700	89 478
<i>dont crédits sains</i>	<i>24 535</i>	<i>39 131</i>	<i>56 100</i>	<i>84 424</i>
<i>dont CDL brutes</i>	<i>2 726</i>	<i>3 345</i>	<i>3 600</i>	<i>5 054</i>
CDL brutes/crédits bruts (%)	10,0	7,9	6,0	5,6
Provisions pour CDL	1 618	2 256	2 510	3 789
Taux de couverture des CDL par les provisions (%)	59,3	67,5	69,7	75

3. Trésorerie

a. Trésorerie à l'actif

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Caisse	1 212	2 151	3 114	3 228
Trésorerie hors encaisse	11 416	17 957	24 056	28 967
<i>dont banque</i>	5 819	10 084	15 387	16 871
<i>dont placement BTA</i>	5 559	7 067	6 145	12 096
Total	12 628	20 108	27 170	32 223

b. Trésorerie au passif

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Emprunt à terme	24	0	1 267	7 230
Autres	11 472	13 550	18 360	20 884
Total	11 496	13 550	19 627	28 114

4. Fonds Propres

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Fonds propres A			27 896	43 400
Non valeurs B	13 006	19 699	3 638	7 866
<i>dont report à nouveau débiteur</i>	2 043	4 302	3 298	4 420
<i>dont pertes en instance</i>	1 995	3 166	22	1 410
<i>d'affectation)</i>	48		24 258	35 600
Fonds propres A-B	10 963	15 397	5 189	6 013
Fonds assimilés	4 442	4 747		0
<i>dont emprunts subordonnés</i>	170		2 945	3 699
<i>dont subvention d'équipement</i>	2 638	2 888	2 196	2 266
<i>dont fonds de garantie mutualisé</i>	1 633	1 805	492	5 348
Fonds assimilés retenus dans le calcul des FPD	492	564	28 453	41 060
Fonds propres disponibles	10 359	19 089		

5. Immobilisations et titres d'investissement

(en millions d'Ariary)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Valeurs immobilisées	4 084	5 122	5 923	9 620
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	11	391	318	499
<i>dont immobilisations corporelles</i>	3 466	4 167	5 048	8 580
<i>dont titres d'investissement</i>	607	564	556	540

Source : Site Web de la BCM.

ANNEXES 2

EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS DES BANQUES
(à partir de Mai 2008)

Année 2009

	JANVIER		FEVRIER		MARS	
	min	max	min	max	min	max
Taux de base	14,50	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00
Taux débiteurs	6,83	41,32	9,20	40,43	6,81	40,68
Taux créditeurs	0,00	10,15	0,00	10,15	0,00	10,38

	AVRIL		MAI		JUN	
	min	max	min	max	min	max
Taux de base	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00
Taux débiteurs	6,73	40,56	6,74	40,55	7,41	40,55
Taux créditeurs	0,00	10,47	0,00	10,00	0,00	10,00

	JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE	
	min	max	min	max	min	max
Taux de base	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00
Taux débiteurs	7,41	40,49	7,40	40,47	7,40	40,43
Taux créditeurs	0,00	10,00	0,00	9,48	0,00	9,48

	OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
	min	max	min	max	min	max
Taux de base	13,80	15,00	13,80	15,00	13,80	15,00
Taux débiteurs	7,40	42,54	7,40	42,57	7,43	42,51
Taux créditeurs	0,00	9,53	0,00	9,75	0,00	8,82

Source : Site Web de la BCM.

BIBLIOGRAPHIE

- AKA Brou Emmanuel, *Développement financier, croissance économique et productivité globale des facteurs en Afrique subsaharienne*, Université de Cocody-Abidjan, Côte d'Ivoire, 2007, 30p.
- ANDRIANASOLO Emma, *La microfinance à Madagascar. Promotion d'un secteur viable*, CSBF, 2008, 18p.
- BANQUE MONDIALE/FMI, *Programme d'évaluation du secteur financier. Aide-mémoire*, 2005, 73p.
- BANQUE MONDIALE, *Madagascar : Vers un agenda de relance économique*, Banque Mondiale, Madagascar, 2010, 363p.
- DELASSALE Malika (Dir), *Madagascar : Vers un nouvel élan. De nouveaux défis*, CERIC, Madagascar, 2007, 285p.
- FORESTIER Pierre, *Les enjeux de la microfinance*, AFD, 2005, 22p.
- JOSEPH Anne (DIAL), RAFFINOT Marc (CREFED, Université Paris IX-Dauphine) et VENET Baptiste (CREFED-CERPEM, Université Paris IX-Dauphine), *Approfondissement financier et croissance : analyses empiriques en Afrique subsaharienne*, Paris, 1998, 11p.
- MECI, *Rapport Economique et Financier 2007-2008*, 2007, 174p.
- ND JEUNGA Jupiter, *Microfinance à Madagascar*, Banque Mondiale, Antananarivo, 1996, 92p.
- Cours de référence :
 - Economie monétaire 3^{ème} année.
 - Théorie économique 4^{ème} année.
- Sitweb :
 - www.Lamicrofinance.org
 - www.madamicrofinance.mg
 - www.banque centrale. Mg
 - www.afd.fr

FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom : ANDRIANIRINAVALONA

Prénoms : Mbolatiana Ephrem

Titre : Le système financier et les mécanismes de la microfinance à Madagascar

Nombre de pages : 61

Nombre de tableaux : 7

Nombre de figures : 1

Résumé

Nombreux sont les raisons qui font que le système financier à Madagascar n'est qu'à son stade embryonnaire. Le système financier est très peu développé. Malgré la prédominance des banques, il n'est réservé qu'à une clientèle particulière et limitée, faisant ainsi exclure les démunis.

Néanmoins, pour apporter une solution à cette inefficacité du système financier, des efforts ont été déployés afin de construire un secteur financier accessible à tous par le biais de la « microfinance ». La microfinance permet non seulement de développer efficacement le système financier mais elle contribue également à la lutte contre la pauvreté. Toute activité de micro financement a pour cible une part importante de la population relativement pauvre et/ou exclue du système bancaire. C'est pour cela qu'elle est dite le secteur financier accessible à tous. Ayant depuis fort longtemps existée dans d'autres pays, la microfinance est encore récente à Madagascar, elle est un secteur encore jeune mais en pleine expansion et prometteur de développement actuellement.

L'étude des mécanismes de la microfinance permet de dire que le développement du secteur est faisable à Madagascar car malgré l'existence des contraintes, la microfinance a beaucoup d'atouts comme d'opportunités. De plus, un grand avenir plein d'espérance s'ouvre à la microfinance du fait des volontés des acteurs pour développer le secteur.

Mots clés : système financier, banques, services bancaires, institutions non bancaires, développement financier, croissance économique, microfinance, pauvreté, personnes à faibles revenus, PME, taux d'intérêts, crédits, épargnes, investissements.

Adresse de l'auteur : Lot VS 52 LBBIS Avaratr'Ankatso

Encadreur : Monsieur Victor Bernard RANDRIANARISOA